



13^{ÈME} CONFÉRENCE DES PARTIES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION

Compte-rendu de la participation du Réseau Sahel Désertification

Ordos, Chine
Du 6 au 16 septembre 2017

Auteure : Manon Albagnac – CARI/SPONG/ReSaD



SOMMAIRE

Introduction.....	4
Préparation du ReSaD pour la COP	6
Participation du ReSaD à la COP.....	9
1. Organisation de side-events.....	9
2. Participation aux side-events et aux journées parallèles.....	15
3. Diffusion des productions du ReSaD et de ses membres.....	20
4. Autres actions de communication.....	21
Plaidoyer des Organisations de la Société Civile à la COP13.....	22
1. Participation des OSC à la CNULD	22
2. Positions communes portées à la COP13	24
Veille sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.....	29
1. Discussions sur le concept à la COP.....	29
2. Le Fonds pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres.....	30
Conclusion / difficultés / recommandations	31
Sigles et abréviations.....	36

Ce rapport revient sur la participation du Réseau Sahel Désertification, à travers ses plateformes et leurs membres, à la 13^{ème} Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification. La COP13 s'est tenue du 6 au 16 septembre 2017 à Ordos, en Chine.

Le ReSaD s'est préparé en amont de la COP pendant plusieurs mois, afin d'y porter un plaidoyer construit collectivement sur la base des demandes et besoins de ses membres. Durant la COP, les membres du ReSaD ont également suivi et contribué aux différentes activités qui composent une COP : processus de décisions, discussions sur les actualités, les concepts et les financements liés à la lutte contre la désertification.

A l'image de la participation du ReSaD à la COP, ce rapport résulte d'un effort collectif fourni par tous les membres de la délégation du réseau, pour rendre compte des différentes sessions et discussions de la COP13.

INTRODUCTION

La Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CNULD)

Adoptée le 17 juin 1994 à la suite du Sommet de la Terre de Rio (1992), elle fait partie des trois Conventions sur l'environnement avec les Conventions sur le Climat et la Biodiversité. Les principaux objectifs de la CNULD sont de lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse dans les pays touchés, en particulier sur le continent africain. En 2017, elle compte 196 États Parties, ce qui en fait la Convention de Rio la plus ratifiée, bien qu'elle ne soit pas la mieux connue du public.

Pour en savoir plus : [fiches#2 des Repères pour comprendre et agir sur la désertification](#)

La Conférence des Parties (COP)

La COP est l'organe suprême décisionnel de la convention, elle est composée des États Parties ainsi que des organisations économiques régionales (UE, CEDEAO, ...). Depuis 2001, la COP se réunit tous les deux ans pour examiner les rapports soumis par les Parties concernant la mise en œuvre de la Convention et en tirer des recommandations. Enfin, à chaque COP, les Parties votent le budget et le programme d'action pour les deux années à venir.

Les enjeux de la COP13

La treizième Conférence des Parties de la CNULD s'est tenue du 6 au 16 septembre 2017 dans la ville d'Ordos, située dans la région autonome chinoise de Mongolie Intérieure. Les objectifs de ce rendez-vous ont été d'acter le futur cadre stratégique de la CNULD pour la période 2018-2030, de valider les travaux scientifiques du CST/SPI sur la neutralité de matière de dégradation des terres et d'avancer les travaux sur divers sujets tels que le foncier ou la sécheresse.

Les Parties ont également discuté de la prise en compte des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans la mise en œuvre de la Convention, notamment l'ODD 15 et sa cible 15.3.

Bureau de la COP – présidé par le dernier pays hôte de la COP

Secrétariat Exécutif de la
CNULD
Au service de la COP

Comité de la science et de la technologie

. Fournit les informations scientifiques et techniques concernant la LCD et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Interface Science et Politique (SPI)

. Passerelle entre les éléments scientifiques et leur transcription au sein des politiques publiques

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC)

. Se réunit tous les ans
. Examine les rapports nationaux
. Restaure la cohérence et l'efficacité des programmes d'actions

Propositions de
décisions

Comité plénier

. Ouvert à toutes les parties et observateurs
. Recommande les projets de décision pour adoption par la COP

Session de Dialogue Ouvert

Session de dialogue en plénière entre les États Parties et la société civile
Organisée par le secrétariat et le panel des OSC
Vise à faciliter l'implication de la SC dans la mise en œuvre de la CNULD

Segment de haut niveau - Tables rondes ministérielles

Thématiques COP13 :
. La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix
. Sécheresse, tempêtes de sable et de poussière : alerte précoce et au-delà
. NDT : passer des intentions aux actes

Débat spéciaux

Thématiques COP13 :
. Société civile, femmes et droits fonciers (organisé par le Secrétariat et le Panel des OSC en complément de la session de dialogue ouvert)
. Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ?
. Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ?

Side-events et autres événements

Événements parallèles organisés par les délégations des pays Parties et tous les organismes accrédités à la CNULD (institutions, OSC) :

. Présentation d'expériences ou de projets, débats sur un sujet à éclairer, lancement d'initiatives ou de processus,
. En lien avec des thématiques de l'agenda des discussions de la COP, ou au contraire avec des sujets qui manquent,
. En lien avec des journées thématiques de Nations Unies comme la journée des forêts, du genre, etc...

Forum des jeunes (1^{ère} édition lors de la COP13)

Intégration des jeunes dans les discussions
Proposition de déclaration soumise aux délégués nationaux

Forum d'affaires concernant la gestion durable des terres (SLM Business Forum)

Dialogue entre des sociétés travaillant dans le domaine foncier, les responsables gouvernementaux et les organisations de la société civile

PRÉPARATION DU RESAD POUR LA COP

Afin de porter la voix d'une société civile organisée et concertée, la COP13 a été préparée en amont, au sein de chacune des plateformes du ReSaD, et par les plateformes entre elles.

Des ateliers-pays préparatoires

Pour associer les organisations de la société civile nationale à la préparation des positions portées à la COP, les plateformes ont organisé des ateliers préparatoires au Burkina Faso, en France, au Mali et au Niger.

Ateliers-pays

Au Burkina Faso : le SPONG a organisé un atelier de concertation les 8 et 9 juin à Ouagadougou en partenariat avec l'Ambassade de France. L'atelier a été suivi d'une rencontre avec M. Marcos Montoiro, en charge des OSC pour le secrétariat exécutif de la CNULD, le 13 juin. Les positions de la société civile ont ensuite été portées au cours des tables-rondes de haut niveau de la Journée Mondiale de la Désertification, organisée par le Burkina Faso le 15 juin.

En France : la stratégie de plaidoyer commune a été discutée lors d'un comité de pilotage ; les documents de positions ont ensuite été produits par le CARI, puis corrigés et validés par les membres. Par ailleurs, des représentants du CARI et du CSFD ont participé à trois rencontres préparatoires de la délégation française pour la COP, menée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le 28 mars, le 16 juin et le 21 juillet.

Au Mali : les membres du GCOZA se sont concertés les 9 et 10 juin à Bamako.

Au Niger : le CNCOD a enfin organisé un atelier préparatoire pour ses membres les 7 et 8 août à Niamey. Cet atelier a, pour la première fois, été organisé avec le soutien de l'Ambassade de France au Niger.

Les rapports des ateliers-pays et les documents de positions sont disponibles en ligne sur le [Centre de Ressources du ReSaD](#)

Les ateliers de préparation au Sahel ont été organisés en collaboration avec les représentants des gouvernements en charge de la mise en œuvre des politiques liées à la CNULD. Ceux-ci ont notamment contribué à présenter la CNULD, sa nouvelle stratégie et les enjeux de la COP13. S'en sont suivis des échanges entre les participants pour tirer, de leurs préoccupations sur le terrain et de celles des populations, des recommandations et positions à porter dans les espaces de discussion de la COP.

Ces échanges ont porté, entre autres, sur les thématiques suivantes :

- Le rôle des collectivités locales dans la gestion durable des terres,
- Les problématiques de genre et le foncier,
- L'atteinte de la Neutralité en matière de dégradation des terres dans les pays et la contribution de la société civile,
- Le lien entre lutte contre la désertification, neutralité en matière de dégradation des terres et adaptation aux changements climatiques.

Dans les trois pays sahéliens, les organisations de la société civile ont exprimé leur soutien à la vision d'atteindre d'ici à 2030 un monde neutre en dégradation des terres. Elles souhaitent prendre en main cette vision aux côtés des États et insistent sur la nécessité de reconnaître, valoriser et mettre à l'échelle les pratiques de GDT qu'elles mettent en œuvre et accompagnent au niveau local. Par ailleurs, elles sont unanimes pour demander que les problématiques foncières soient inscrites dans les discussions stratégiques et que soient déclinées des politiques publiques nationales en matière d'engagements pour faciliter l'accès aux droits fonciers des plus pauvres et des femmes.

Au travers de leurs papiers de position sur la nouvelle stratégie de la CNULD et sur le Fonds NDT, les membres du GTD continuent à garder particulièrement à l'œil le concept de Neutralité. L'intégration de cette cible des ODD dans la nouvelle stratégie pose la question du mandat géographique de la CNULD (les ODD sont des objectifs globaux et la CNULD concerne normalement les pays affectés par

la désertification). L'extension de la zone d'intervention de la Convention pour réaliser la NDT risque donc d'éparpiller les fonds investis et donc les impacts sur les pays affectés. Par ailleurs, les membres du GTD ont aussi exprimé leur inquiétude sur le fait que la société civile ne soit pas mentionnée dans le texte de la stratégie 2018-2030.

Désertif'Actions 2017 : le sommet international des acteurs non-étatiques

Le CARI, l'association Climate Chance et la Ville de Strasbourg ont organisé, avec l'appui de la CNULD, le sommet Désertif'Actions 2017, les 26 et 27 juin. Les réseaux ReSaD, RADD0 et Drynet se sont particulièrement mobilisés pour prendre part à cette rencontre et mettre en commun leurs positions, dans une optique de préparer la participation de la société civile à la COP13.

Rassemblés sous le mot d'ordre « Terre et climat : le temps d'agir ! » les organisations présentes ont échangé, en plénière et au cours de douze tables-rondes, sur leurs pratiques terrain, les politiques et initiatives nationales et internationales, les apports de la science... Ces échanges ont abouti à la formulation de la **Déclaration de Strasbourg des acteurs non-étatiques**, stipulant que « la réduction de la dégradation des terres et la restauration des terres doivent devenir une priorité de la communauté internationale ».

Extrait de la Déclaration de Strasbourg

(. . .) Dans la suite des déclarations des sommets « Climat et territoires » à Lyon en 2015 et « Climate Chance 2016 » à Nantes, nous soulignons que sans cette approche territoriale, au plus près des populations et des acteurs locaux, nous ne pourrions mener des politiques durables de lutte contre la dégradation des terres et d'actions de restauration.

Nous soulignons que la mobilisation des acteurs locaux et régionaux sur ces enjeux est cruciale, qu'ils doivent notamment être conscients que l'étalement urbain, au Nord comme au Sud, doit être absolument contenu et anticipé. Nous insistons sur l'importance de doter les élus, en particulier au Sud, d'outils de planification et de maîtrise foncière, et que le financement de ces outils, au final peu coûteux au vu des enjeux, doit être une priorité de la communauté internationale.

A ces fins nous soutenons le développement des coopérations décentralisées dans le domaine de la restauration des terres, en insistant sur l'importance de la mutualisation des expériences, de l'échange de bonnes pratiques et de la diffusion des enseignements.

Nous encourageons les acteurs territoriaux à se doter de plans alimentaires territoriaux renforçant leur autonomie et leur souveraineté, intégrant l'adéquation entre production et consommation, la préservation de la diversité des terres agricoles, et encourageons la mise en œuvre de politiques d'agriculture écologiquement intensives, respectueuses de la santé humaine et des générations futures.

La délégation du ReSaD

Suite à ces semaines de préparation, le ReSaD a finalement mobilisé une délégation composée de représentants de chaque plateforme :

France : M. Patrice Burger, CARI/GTD ; Mme Magali Pausin, CARI/GTD ; M. Bernard Terris et Mme Christine Duval, Danaya/GTD ; M. Regis Maubrey, Mme Martine Brétéché et M. Shuai Feng, Greenway/GTD

Niger : M. Moussa Halilou, JEDD/CNCOD ; M. Ahmadou Gambo, CDR/CNCOD

Mali : M. Ibrahima Semega, OMADEZA/GCOZA ; M. Ahmed Sekou Diallo, AFAD/GCOZA

Burkina Faso : M. Omer Ouedraogo, SPONG ; M. Sayouba Bonkougou, APEDR/SPONG ; Mme Manon Albagnac, CARI

Sénégal : Mme Fama Touré, ARD Louga – partenaire du ReSaD

Les représentants du GTD, du SPONG et le point focal du ReSaD au CNCOD étaient également membres des délégations officielles de leurs pays.

La participation de la délégation du ReSaD aux deux semaines de la COP13 a été coordonnée par M. Patrice Burger et Mme Manon Albagnac.



PARTICIPATION DU RESAD À LA COP

Le Réseau Sahel Désertification base une partie de ses actions sur l'amélioration de la prise en compte de la voix de la société civile dans les instances de décision sur les sujets touchant à la désertification. Prenant le parti des populations en zones arides, le ReSaD a donc suivi le processus décrit dans les chapitres précédents pour construire des actions de plaidoyer sur les sujets débattus à la COP13 (en particulier les questions de foncier, et la neutralité en matière de dégradation des terres). La délégation des membres du ReSaD est alors chargée de porter les positions communes lors de la COP.

Par ailleurs, la participation à la COP permet au ReSaD de s'informer sur les actualités de la lutte contre la désertification, à travers la participation aux side-events, et les multiples opportunités d'échanges avec les acteurs de la LCD des institutions et pays présents. Ce travail de veille est ensuite restitué aux membres des plateformes et nourrira les futures actions de plaidoyer.

1. Organisation de side-events

En parallèle des sessions officielles de la COP, les Parties et les organismes accrédités peuvent proposer des side-events. Ces événements parallèles prennent la forme de petites conférences ou de tables-rondes. Ils permettent de présenter les travaux menés par une organisation, d'informer sur les actualités de la lutte contre la désertification (nouvelles initiatives telles que le 4/1000, opportunités de financement,...), ou encore de réunir des panels d'acteurs pour creuser des sujets discutés lors des sessions officielles.

Dans le cadre de la participation du ReSaD et du RADD0 à la COP13, le CARI a proposé cinq side-events.

Présentation du module de form'action sur le montage de projets de Gestion Durable des Terres à destination des collectivités locales

Side-event organisé le 6 septembre 2017 par le CARI

INTERVENANTS :

Mme Fama Toure – Agence Régionale de Développement de Louga, Sénégal

M. Moussa Halilou – Point focal ReSaD, CNCOD, Niger

M. Patrice Burger – Président fondateur du CARI, France

MODERATION :

Mme Manon Albagnac – Assistante à la coordination du ReSaD, CARI, Burkina Faso

Ce side-event a permis de présenter le module de form'action des collectivités locales au montage de projets de GDT, qui est l'aboutissement de plusieurs mois de travaux collaboratifs, menés par le CARI et les réseaux de la société civile ReSaD, RADD0 et Drynet ; et auxquels ont participé près de 250 acteurs (collectivités, ONG, institutions, scientifiques...).

Un film de 26 minutes retraçant la construction du module et le déroulement des premières form'actions au Niger et au Burkina Faso a été projeté, puis la parole a été donnée à l'audience pour interroger les intervenants.

Les participants ont fait preuve d'une grande curiosité quand à la diffusion du module de form'action. Comment le ReSaD va-t-il organiser de nouvelles form'action ? Une ONG locale peut-elle en profiter pour renforcer les compétences de sa commune d'intervention ? Ce side-event était la toute première étape de diffusion du module de form'action, elle se poursuivra par un atelier

régional à Dakar en décembre. Puis en 2018, des formations de formateurs autour du module seront organisées dans les 5 pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad). L'objectif final est que le module soit disponible pour tout acteur du développement et tout partenaire des collectivités. Par ailleurs, les points focaux du ReSaD ont fait part des opportunités locales pour organiser des formations, et du vif intérêt de certains partenaires tels que la Grande Muraille Verte au Burkina Faso, ou le Programme d'Action Communautaire au Niger (PAC3). Enfin, face au défi de la gestion durable des terres, l'implication des autorités locales est essentielle pour rechercher et mettre en œuvre des solutions qui soient à la fois adaptées aux situations et aux besoins de leur territoire et acceptées par tous les acteurs. Ce constat a été particulièrement partagé par les participants, qui encouragent à s'appuyer sur les compétences locales pour la diffusion du module, en s'adressant aux agences régionales et aux services techniques déconcentrés.

Retrouvez le film de présentation de la formation sur la [chaîne Youtube du CARI](#), et le module de formation sur le [centre de ressources du ReSaD](#)

Quelles perspectives pour l'action concernant la Neutralité en matière de Dégradation des Terres ?

Side-event organisé le 7 septembre 2017 par le CARI et DesertNet International

INTERVENANTS :

Professor Wang – Académie Chinoise des Sciences, DesertNet International

Mme Mélanie Requier – Comité Scientifique Français sur la Désertification, DesertNet International

Mme Mariam Akhtar-Scuster – Science and Policy Interface

Mme Nathalie Van Haren – BothEnds, Science and Policy Interface

Mme Wafa Essahli – DesertNet International

Mme Manon Albagnac – CARI, ReSaD

MODERATION :

M. Pier Paolo Ruggero – U Ssassari, DesertNet International

Le panel, composé de scientifiques et de représentantes de la société civile, s'est questionné sur la reconnaissance de la contribution des initiatives locales aux objectifs de NDT. Madame Mélanie Requier de DNI-ICON SLM, également administratrice du CARI, a introduit la discussion en discutant des enjeux socio-économiques de la NDT et en s'interrogeant entre autres sur le point de vue du secteur privé au regard de ces enjeux. Les interventions suivantes ont proposé des recommandations pour mettre en œuvre la NDT. Des recommandations, tirées des travaux de la Global Soil Week 2017, ont été présentées par le Dr. Mariam Akhtar-Schuster (Science and Policy International). Puis Mme Nathalie Van Haren de l'ONG Both Ends, a plaidé pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans un contexte de sécurité alimentaire nationale (VGGT), qui sont centrales pour la réalisation de la NDT en visant à minimiser les risques de conflits fonciers. Enfin, les résultats des travaux et concertations de la société civile sur le concept de la NDT ont été présentés : Mme Wafa Essahli (DNI) a rapporté les résultats de la concertation de la société civile durant le sommet Désertif'Actions 2017. Ces travaux se sont attachés à établir des recommandations pour mettre en lien les niveaux nationaux et locaux dans la mise en œuvre de la NDT. Enfin Mme Manon Albagnac (CARI/ReSaD) a proposé un retour sur le travail du Groupe de Travail Désertification (GTD) sur le rôle de la société civile dans la réalisation de la NDT. Au Sahel, les plateformes du ReSaD sont impliquées dans la fixation des cibles volontaires nationales de NDT ; et en parallèle le GTD s'est attelé à la construction d'une grille d'analyse des projets de terrain contribuant aux objectifs de la neutralité.

Les présentations et les échanges avec la salle ont permis de faire intervenir des acteurs d'horizons différents (société civile, collectivité locale du Sud,...) et de faire ressortir des conclusions et recommandations convergentes :

- . La bonne gouvernance des terres est interconnectée avec plusieurs Objectifs du Développement Durable.
- . Les besoins à la base, les demandes locales sont à prendre en compte dans le développement des stratégies et politiques en termes de gestion durable des terres.
- . La mise en œuvre de la NDT pourra aussi inclure le secteur de l'éducation pour propager la prise de conscience autour de pratiques de consommation responsables et leurs relations avec l'utilisation des terres.
- . La mise en œuvre de la NDT devra s'opérer au niveau local et dans une échelle de temps longue. A l'heure actuelle, les priorités et caractéristiques des fonds disponibles ne sont donc souvent pas adaptées pour adresser les enjeux de la NDT.
- . Si l'on étudie et discute les différents niveaux du local au national et au sous-régional pour la mise en œuvre de la neutralité, beaucoup de questions se posent encore autour du rôle des parties prenantes et notamment des autorités locales et organisations de la société civile.

Le rapport complet du side-event sera disponible sur le [centre de ressources du ReSaD](#)

Principaux résultats et perspectives de l'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel

Side-event organisé le 8 septembre 2017 par l'Union Africaine et le CARI

INTERVENANTS :

M. Elvis Paul Tangem – Union Africaine

Mme Magda Lovei – FEM / Banque Mondiale – Programme SAWAP

M. François Tapsoba – FAO – Programme Action Contre la Désertification

Mme Camilla Nordheim-Larsen – Mécanisme Mondial – Programme FLEUVE

M. Patrice Burger – CARI / ReSaD

MODERATION :

M. Youssef Brahimi – ONG la Route du Sel et de l'Espoir

L'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel a été adoptée il y a 10 ans. Ces dernières années, elle a été traduite dans les politiques nationales des onze pays concernés. Même si elle n'est pas encore bien connue du grand public, elle fait régulièrement l'objet d'articles ou d'émissions dans les médias. Mais dans le cadre de cette Initiative, qui poursuit la vision ambitieuse d'une « *Afrique verte, fertile et prospère, débarrassée de la famine et des images d'enfants malnutris et de cheptel famélique* », que se passe-t-il concrètement ? C'est à cette question que les organisateurs du side-event ont souhaité répondre, en présentant les résultats atteints dans la mise en œuvre de l'IGMVSS. Pour cela, un panel a été constitué de représentants des institutions qui portent des grands projets dans la zone de l'IGMVSS. Le ReSaD, impliqué dans le panel par la voix du président du CARI, a de son côté mis en valeur le rôle de la société civile dans la réalisation de la Grande Muraille Verte.

M. Tangem, responsable de la GMV au sein de l'Union Africaine a rappelé que l'initiative n'est pas seulement un programme environnemental, visant à lutter contre la dégradation des sols, mais qu'elle intègre aujourd'hui les préoccupations sociales et économiques des populations qui occupent ces terres. Aux enjeux environnementaux et de développement, s'ajoutent au niveau des États et au niveau régional, des enjeux politiques. Plusieurs projets appuient la mise en œuvre de cette initiative, dont les résultats ont été présentés par les interventions qui ont suivi.

Le programme SAWAP (Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à la Grande Muraille Verte) appuyé par le projet BRICKS. Il soutient les investissements sur le terrain dans douze pays, en termes de gestion durable des terres et des eaux, afin de les étendre largement.

Action Contre la Désertification est une initiative du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) née dans le but de restaurer les terres arides et dégradées et affronter les effets néfastes d'ordre social, économique et environnemental de la dégradation des terres et de la désertification. Elle est mise en œuvre par la FAO et ses partenaires grâce aux financements de l'Union européenne dans le cadre du 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). Le programme s'appuie sur l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

Le programme FLEUVE porté par le Mécanisme Mondial de la CNULD sur financement de l'Union Européenne, est composé de 5 projets nationaux et d'un projet régional coordonné par le CARI, visant à renforcer les collectivités locales pour qu'elles intègrent la gestion durable des terres dans leurs plans d'actions et qu'elles réalisent ces volets d'action. Le volet formation du programme régional FLEUVE porte sur la création et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités permettant aux collectivités locales d'accompagner leurs initiatives de l'idée au projet de territoire et à son financement

La société civile, est particulièrement impliquée dans la Grande Muraille Verte, et le ReSaD a été pionnier dans cette dynamique depuis ses débuts en 2009 et l'organisation d'un premier atelier multi-acteurs au Burkina Faso, sa contribution à la stratégie harmonisée et sa stratégie de communication. Elle intervient dans la mise en œuvre du projet FLEUVE, mais contribue plus largement au suivi de l'Initiative dans l'optique d'y faire reconnaître les actions que les OSC mènent sur le terrain. Sur les préconisations du CARI, l'Union Africaine a aussi lancé une vaste consultation auprès des OSC de la zone pour recueillir leur intérêt pour la GMV. Plus de cent OSC se sont manifesté auprès de la coordination et les suites de cette consultation sont en cours de réflexion.

Pour en savoir plus, retrouvez les notes d'actualité du ReSaD sur la GMV au [Mali](#) et au [Niger](#)

La planification territoriale : un levier pour combattre la désertification

Side-event organisé le 8 septembre 2017 par le CARI et l'ONG Danaya

INTERVENANTS :

Mme Mélanie Requier – Comité Scientifique Français sur la Désertification, France

M. Bernard Terris – Danaya, Groupe de Travail Désertification, ReSaD, France

Mme Fama Toure – Agence Régionale de Développement de Louga, Sénégal

Mme Bora Masumbuko – Union Internationale de Conservation de la Nature, Burkina Faso

MODERATION :

M. Patrice Burger – Président, fondateur du CARI, France

Le niveau local est reconnu comme étant le plus pertinent pour conduire des actions de développement, en particulier en ce qui concerne l'environnement. Des outils et méthodes permettent d'intégrer les Objectifs de Développement Durable, les préoccupations environnementales et de gestion durable des terres dans les stratégies et plan d'actions nationaux, en découlant des orientations internationales. L'enjeu, pour une mise en œuvre effective de projets dans les territoires, est d'intégrer ces objectifs et préoccupations dans les plans d'actions locaux puis de réaliser ces plans d'actions.

La planification locale est-elle un indicateur de durabilité environnementale ? Cette question, posée par Mme Mélanie Requier (CIHEAM-IAMM, CSFD), a introduit le side-event. Pour y répondre, elle s'est appuyée sur une étude conduite au Maroc, au Liban et en Algérie. L'étude des plans d'actions communaux dans les trois pays met en lumière que, même si les questions environnementales sont prises en compte dans la planification des territoires et la mise en œuvre de projets, la priorité reste donnée aux problématiques sociales et économiques.

M. Bernard Terris, représentant l'ONG Danaya active au Mali, a ensuite fait part des constats et préoccupations de la société civile. La mise en œuvre de projets ne contribue pas toujours à un développement durable des territoires. En effet, il y a un manque de synergie et de coordination entre les acteurs, les projets sont dispersés et ne sont pas en lien avec une vision globale à l'échelle des territoires. Comment alors, améliorer la planification de la gestion et l'utilisation des terres, pour une meilleure efficacité des interventions de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification ?

Dans le cadre de la décentralisation au Sénégal, les Agences Régionales de Développement fournissent un appui précieux aux collectivités locales (communes et régions) pour planifier le développement, en y intégrant les questions d'environnement et de gestion des terres. Madame Fama Touré de l'ARD de Louga a présenté des outils et méthodes concrètes permettant aux collectivités de planifier et réaliser le développement de leurs territoires. Elle a également insisté sur la nécessité de renforcer les compétences des autorités communales pour qu'elles prennent en charge le développement de leurs territoires. Le module de formation lui paraît être une méthode adaptée pour accompagner des autorités locales dans la mise en œuvre de projets de gestion durable des terres, inscrits dans leur planification, et intégrant les besoins des populations.

Madame Bora Masumbuko, de l'Union Internationale de Conservation de la Nature a conclu les interventions du panel, en insistant sur la nécessité de conduire le développement d'un territoire en intégrant l'ensemble des parties prenantes. Les risques climatiques, tels que sécheresses ou inondations, menacent fortement la disponibilité des ressources naturelles. Face à ces risques, il est nécessaire de planifier et d'organiser une gestion durable des ressources naturelles en tenant compte des besoins de l'intégralité des acteurs du territoire. Au Niger, l'UICN a accompagné les collectivités dans la mise en place de conventions locales. Elles permettent aux autorités locales et aux différents groupes représentant les populations de dialoguer pour établir des droits et règles d'utilisation des ressources naturelles.

Ces expériences et points de vue partagés ont permis de faire ressortir des méthodes et outils pour une planification locale de la gestion des ressources naturelles et des terres. Néanmoins, comme l'ont souligné les participants au side-event, si les collectivités locales sont accompagnées par une diversité d'acteurs techniques, institutionnels ou de la société civile, elles ne disposent pas des ressources financières pour réaliser les actions sur le terrain. En attendant que le transfert des ressources des États vers les collectivités soit effectif, des opportunités sont à explorer : la coopération décentralisée permettant de monter un partenariat durable avec une collectivité du Nord, l'intercommunalité dans laquelle deux communes limitrophes partagent leurs responsabilités et ressources, ou encore la génération de revenu par et pour la communauté à travers des structures de gouvernance locales telles que les unités pastorales ou des activités comme le tourisme.

Retrouvez le [rapport complet du side-event](#)

Cette table-ronde sur la planification territoriale a été reçue avec beaucoup d'intérêt par un public nombreux. Les échanges riches qui ont suivi les interventions du panel ont dénoté l'intérêt d'un tel sujet dans les pays du Sahel où les processus de décentralisation aboutissent, et où les collectivités sont un acteur émergent dans le développement. Le ReSaD va donc envisager de creuser cette question en renouvelant les rencontres d'échanges entre acteurs, afin de faire remonter expériences et pratiques dans le cadre de la planification territoriale.

Les écosystèmes oasiens : quelle contribution à la réalisation du concept de la Neutralité en Matière de Dégradation des Terres ?

Un side-event organisé le 13 septembre 2017 par le CARI et l'OSS

INTERVENANTS :

M. Patrice Burger – Président fondateur du CARI, France

M. Naiim Mohamed Mosehly – Président du DRC, Egypte

M. Hamda Alaoui – Point focal de la CNULD, Tunisie

Mme Khaoula Jaoui – Experte écosystèmes désertiques, OSS, Tunisie

M. Youssef Brahimi – ONG la Route du Sel et de l'Espoir

MODERATION :

M. Nabil Ben Khatra – OSS, Tunisie

Le Circum-Sahara est une région caractérisée par une multitude de paysages et d'écosystèmes diversifiés, dont particulièrement les écosystèmes oasiens largement répandus dans les milieux arides. Depuis quelques décennies ces écosystèmes sont de plus en plus vulnérables sous l'effet de nombreux phénomènes naturels et anthropiques amplifiés par l'impact des aléas climatiques. Ce sont pourtant des systèmes viables et vivables ayant toujours survécu à un environnement aride et sec et aux conditions naturelles extrêmes qui caractérisent la région. Aussi, la préservation de ces écosystèmes et leur gestion durable est essentielle dans un contexte de changements climatiques accélérés et de dégradation des terres. L'objectif principal du présent Side Event est, d'une part d'évaluer les potentialités qu'offre la gestion durable des terres oasiennes en termes de Neutralité en matière de Dégradation des Terres, et d'autre part de faire la promotion de l'Oasis Durable à travers la réflexion sur le développement d'un programme régional d'investissement au profit des écosystèmes oasiens. Actuellement, des menaces naturelles, environnementales et socio-économiques entravent la durabilité des oasis malgré l'intérêt particulier que les trois conventions de Rio continuent de leur porter. En effet, les oasis n'assurent plus les services écosystémiques indispensables au développement socio-économique des populations dont la subsistance est fortement dépendante des ressources naturelles oasiennes. Cette durabilité menacée, exige de la part des gouvernements et intervenants des actions de restauration, de protection et de réhabilitation des écosystèmes dégradés et l'évaluation des possibilités d'extension en fonction de la disponibilité des ressources. Les stratégies et les programmes de développement dans la région Circum-Saharienne devraient ainsi intégrer une vision de « l'Oasis Durable » pour aller vers des écosystèmes sains, prospères et durables pour les générations actuelles et futures. Le side event a permis de partager les résultats d'une enquête menée par l'OSS sur l'état de l'art des connaissances des oasis, les menaces pesant sur les oasis, les mesures de restauration des oasis, la vision régionale de « l'Oasis Durable ». Cette enquête a sollicité 85 experts dans la gestion des ressources naturelles et les changements climatiques. Les conclusions ont porté sur une meilleure compréhension des problématiques au niveau des oasis, tenant compte des potentialités des pays en termes d'activités de développement durable, de conservation et d'adaptation. Ainsi que sur déficit de connaissances et d'informations dans le domaine des méthodes de lutte contre la dégradation des ressources naturelles. Et par conséquent sur l'intérêt d'un programme d'investissement régional au profit des oasis. La république tunisienne a présenté les principaux acquis du projet « Gestion Durable des Écosystèmes Oasiens en Tunisie (GDEO) » portant à la fois sur un ensemble d'actions techniques et d'actions de formation ainsi que de structuration du milieu professionnel agricole impliqué dans les oasis. Le CARI a rappelé son travail dans le cadre du RADD0 et des actions entreprises en milieu oasien en rappelant également les initiatives en cours, telles que l'initiative Oasis Durable et le 4/1000, pour mettre en évidence les lignes de convergences entre l'action dans les oasis et les aspects de neutralité en matière de dégradation des terres.

2. Participation aux side-events et aux journées parallèles

Les représentants du ReSaD se sont déployés pour participer et contribuer aux side-events proposés par les autres organisations ainsi qu'aux journées parallèles. Cela a notamment contribué à nourrir la veille stratégique menée par le réseau sur les actualités de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification.

« Opérationnalisation de l'ODD 15.3, de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres par des initiatives locales »

Side-event organisé le 8 septembre 2017 par l'ONG BothEnds et le réseau Drynet (dont le CARI et le GCOZA sont membres)

Ce side-event a permis de créer un dialogue entre représentants de la société civile sur le lien entre les initiatives locales de gestion durable des terres et de restauration, et la réalisation de l'ODD 15.3 concernant l'atteinte de la neutralité. Les initiatives locales sont nombreuses, souvent mises en œuvre à des petites échelles et peu visibles des institutions nationales. Les participants au side-event se sont questionnés sur les conditions permettant de faire reconnaître et suivre ces initiatives par les gouvernements, dans le cadre de la mise en œuvre de la NDT.

M. Omer Ouedraogo, point focal du ReSaD au SPONG a été invité à présenter les actions sur le terrain, menées par les organisations de la société civile et les agriculteurs, en termes de régénération naturelle assistée. La RNA est une technique de protection des repousses naturelles d'arbres et d'arbustes sur des parcelles cultivées ou pâturées. La RNA permet de lutter contre la désertification et d'améliorer la biodiversité à l'échelle de la parcelle. Dans des champs cultivés la pratique de la RNA améliore la fertilité, limite l'érosion hydrique et éolienne. Au Burkina Faso, la RNA est inscrite dans les mesures proposées pour améliorer la productivité des terres, aussi bien dans les zones cultivées, pastorales que forestières. Pour parvenir aux objectifs fixés en termes de NDT, il apparaît donc pertinent de capitaliser les pratiques locales actuelles et d'accompagner les agriculteurs et les organisations de la société civile, pour mettre à l'échelle la pratique de la RNA du niveau local, vers le niveau national. Pour cela, ce type de pratique doit notamment être intégré dans les plans de financement internationaux tels que le Fonds NDT, le Fonds d'Intervention pour l'Environnement ou encore le Fonds Vert Climat.

Partage des bonnes pratiques et suivi de l'impact de la gestion durable des terres et de l'eau pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte

Side-event organisé le 13 septembre 2017 par l'OSS, le CILSS et l'UICN

Le projet BRICKS (Building Resilience through the Innovation, Communication and Knowledge Services) est réalisé dans le cadre du SAWAP (Sahel and West Africa Program) et est une contribution à la réalisation de la Grande Muraille Verte. Le side-event a permis aux trois organisations responsables de la mise en œuvre du projet, le CILSS, l'OSS et l'UICN de partager les résultats des trois premières années du projet. Le BRICKS comporte un projet régional, au service de 12 projets nationaux. Le projet régional se veut un outil pour stimuler les échanges sur les meilleures pratiques et expériences réussies dans la communauté SAWAP ; il permet de créer du lien entre les projets nationaux.

Chacune des trois agences de mise en œuvre a en charge l'une des composantes du projet national, leurs représentants ont exposé quelques unes des principales réalisations :

- **CILSS : gestion et diffusion des connaissances et des bonnes pratiques**
 - . Une plateforme en ligne comme outil de partage et d'aide à la décision : www.sawap.net
 - . 350 bonnes pratiques de gestion durable des terres et de l'eau identifiées, dont 20 sont d'intérêt majeur pour la sous-région.

- **UICN : conservation de la biodiversité, communication et stratégie de mise en réseau**

Un plan de communication a été élaboré pour :

- . Harmoniser une stratégie, des actions et outils de communication pour la GMV.
- . Bâtir une communauté de pratiques et promouvoir la collaboration entre partenaires.
- . Mettre en place un réseau de communicateurs et journalistes sur les thématiques de gestion durable des terres et de l'eau. Aujourd'hui ce réseau fournit un appui important dans la diffusion des résultats du projet.

En ce qui concerne la biodiversité, elle joue un rôle central dans la GDTE, de par la production de services écosystémiques. Aussi, l'UICN cherche à améliorer sa prise en compte dans la mise en place d'actions de GDTE et dans les interventions liées à la GMV.

- **OSS : suivi-évaluation**

- . Développement d'outils pour mesurer les résultats des actions de GDTE.
- . Partage de ces outils dans la communauté SAWAP et renforcement des capacités aux niveaux régional et nationaux.
- . Réalisation de cartographies pour appuyer les équipes nationales dans le suivi-évaluation.

A l'issue de cette phase d'apprentissage de 3 ans, le BRICKS capitalise donc des premiers acquis qui lui permettent d'envisager un déploiement des actions, selon des besoins exprimés par les 12 pays.

- . Développer des activités génératrices de revenus.
- . Renforcer les capacités sur la mise en œuvre des bonnes pratiques, ainsi que sur la gestion des aires protégées et des forêts, afin de contribuer au maintien de la biodiversité.
- . Élaborer un cadre de résultat harmonisé avec l'Agenda 2030 pour le suivi-évaluation et améliorer les dispositifs de suivi dans les pays, en incluant l'utilisation de nouvelles technologies.

Les échanges avec l'audience, qui ont suivi les interventions des trois agences, ont fait ressortir plusieurs questions et recommandations :

- **Capitalisation et pérennisation du projet**

Il a été mis en exergue, que dans un programme d'une telle envergure, il est intéressant de capitaliser au-delà des questions propres du projet. De nombreuses pratiques et méthodes sont à capitaliser dans la gestion et la gouvernance des ressources naturelles, en terres et en eaux.

Pour assurer la durabilité des actions entreprises par le BRICKS, le projet vise à mettre les données rassemblées et les outils construits à disposition du plus grand nombre, le plus longtemps possible. Ces données doivent pouvoir être utilisées, complétées, contestées dans le futur.

Par ailleurs, dans cette même optique de durabilité, il est attendu que la plateforme régionale accompagne les États pour que les produits et services qu'elle fournit soient inscrits dans les appareils nationaux.

- **Transfert des acquis vers le niveau local**

M. Ilo Amadou, président du Conseil Régional de Tahoua au Niger, M. Ahmed Aziz Diallo, maire de la commune de Dori au Burkina Faso et Mme Fama Touré, de l'Agence Régionale de Développement de Louga au Sénégal, ont fait part de leur étonnement quant au fait que la décentralisation semble totalement absente du projet. Les actions de GDTE font pourtant partie des compétences transférées aux collectivités locales.

Les responsables du projet BRICKS expliquent cela par le manque actuel de ressources dans les collectivités pour gérer les outils et bases de données mises en place par le projet.

En réaction, le maire de Dori a témoigné de la capacité des communes à mener des projets effectifs dans les villages, reposant sur une mobilisation réelle des populations, capacité que l'État ne possède pas actuellement. Mme Touré a, de son côté, évoqué le travail fourni par les ARD en termes d'accompagnement des interventions communales et régionales, et qui s'appuie sur l'utilisation de nouvelles technologies pour la collecte et le traitement des données.

Comment accéder au Fonds Vert Climat pour financer des projets locaux ?

Side-event organisé le 13 septembre 2017 par le Fonds Vert Climat

Le Fonds Vert Climat est un mécanisme financier rattaché à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Le Fonds est une initiative visant à répondre aux changements climatiques en investissant dans un développement « à faible émission » et « climatiquement résilient ». Il a été mis en place pour limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et pour aider les communautés vulnérables à s'adapter aux impacts inévitables des changements climatiques. Lorsque l'Accord de Paris a été adopté en 2015, le FVC s'est vu confier un rôle important pour la mise en œuvre de l'accord et de l'objectif de maintenir l'augmentation globale de la température en dessous de 2°C.

Depuis 2015, le FVC a soutenu 43 projets et programmes pour un total de 2,2 milliards USD. Près de la moitié de ces investissements concernent l'Afrique. Les financements du FVC sont octroyés principalement sous forme de dons (42%) ou de prêts (39%). Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le FVC permet de financer à la fois des actions d'adaptation (125 millions de bénéficiaires) et l'atténuation (982 millions de tonnes de CO₂ évitées). En termes de secteur, les efforts du FVC concernent principalement l'accès et la production d'énergie. Néanmoins, le FVC réalise également des investissements en termes d'utilisation des terres et de gestion des terres :

- 8 projets pour des fonds à hauteur de 227 millions d'USD
- Des impacts clairs en termes d'adaptation aux changements climatiques
- Ciblage de résultats en termes d'adaptation et d'atténuation
- Une forte appropriation par les pays
- Implication des secteurs privés et publics

Le développement de ces projets pose des challenges en termes d'échelle, ils concernent souvent des petites surfaces, ainsi qu'en termes de sécurisation des droits fonciers dans la législation nationale. Par ailleurs, la plupart des demandes de fonds dans le domaine des terres sont centrées sur le renforcement des capacités. Pour investir sur les terres, le FVC recherche alors :

- Des programmes avec une approche paysage, une échelle temporelle et spatiale pertinente.
- Alignés sur les stratégies nationales en matière de Changements Climatiques (PAN, REDD+, NDC, NAMA, ...).
- Montés avec une cohérence et une coordination fortes avec le pays.
- Ayant une approche multi sectorielle
- Des programmes innovants et transformatifs

Quelques exemples d'intervention, entrant dans le cadre d'approches paysages, et qui intéressent le FVC :

- Terres agricoles ou pastorales, zones déboisées : mise en place de crédit pour améliorer les prêts en faveur de l'agriculture durable
- Forêts menacées de déforestation : gestion durable des forêts pour les produits ligneux et non ligneux
- Forêts primaires : partenariats publics – privés pour de la conservation à grande échelle, écotourisme

Les financements du FVC sont ouverts en permanence, il est possible de proposer des projets à tout moment. Ils sont disponibles pour les États, les organisations de la société civile, les collectivités locales, mais accessibles à travers un partenariat avec l'une des 54 structures accréditées (nationales, régionales, internationales).

Les pays qui n'ont pas de structures nationales accréditées peuvent monter des partenariats avec les agences régionales et internationales. Par ailleurs, le FVC peut être sollicité pour renforcer les capacités d'une agence nationale qui sera accréditée dans le futur.

En conclusion, le FVC s'avère être une opportunité intéressante pour financer des projets de gestion durable des terres, ayant un impact à la fois sur l'adaptation et sur l'atténuation, qui garantissent ainsi une meilleure efficacité du Fonds.

En savoir plus :
[site du FVC](#)

Journée du Fonds pour l'Environnement Mondial

Le 9 septembre 2017 – Pavillon de Rio

Le FEM a organisé une journée consacrée à ses partenariats pour discuter des résultats et partager les expériences aux niveaux global, national et local. Le ReSaD a participé à l'une des sessions de la journée portant sur le rôle de la société civile dans les programmes soutenus par le FEM.

C'est à un véritable dialogue que les organisations de la société civile ont été conviées : M. Patrice Burger (CARI) et M. Omer Ouedraogo (SPONG) ont fait partie des panelistes aux côtés de représentants du FEM : M. Jean-Marc Sinnassamy (spécialiste environnemental) et de Mme Yoko Watanabe (responsable des programmes *Small Grant*). L'UICN, qui est une agence fiduciaire accréditée au FEM, était également représentée dans le panel par Mme Bora Masumbuko.

M. Omer Ouedraogo représente le Burkina Faso dans le panel des OSC du FEM ; à ce titre, il a fait part de leurs recommandations quant à l'accessibilité des financements du Fonds. L'implication des points focaux nationaux du FEM est à améliorer dans la collaboration avec la société civile. Les organisations sur le terrain ne disposent pas d'assez d'informations sur les appels à projets et leurs critères d'éligibilité. En témoigne le taux d'accessibilité aux financements FEM quasiment nul pour les OSC burkinabè. Par ailleurs, de plus en plus d'organisations collaborent au sein de réseaux sous-régionaux comme le ReSaD ; il serait plus que pertinent pour le FEM d'ouvrir une fenêtre pour financer leurs projets. Enfin, les OSC réclament la mise en place d'un système de suivi des recommandations qu'elles émettent lors de rencontres annuelles de concertation organisées par le Fonds.

M. Patrice Burger a proposé un retour d'expériences sur les différents volets de financement du FEM. Les OSC sont globalement satisfaites de la fenêtre de financement qui leur est dédiée, *Small Grants Programs*, en Iran le FEM est le seul partenaire qui s'engage auprès de la société civile. Cependant, le montant maximum de l'enveloppe (50 000 USD) est trop peu ou trop élevé selon la taille des OSC et les actions à mener. La viabilité et la durabilité des actions financées à cette hauteur est souvent précaire et peut demander un deuxième, voire un troisième soutien. Se pose aussi quelquefois le manque de transparence des comités nationaux de décision. Par ailleurs, le CARI a pu bénéficier de manière inédite d'un financement pour l'organisation du sommet Désertif'Actions 2015 ce qui a dénoté une certaine flexibilité du FEM pour des cas exceptionnels

En ce qui concerne les *Medium Size Programs*, les OSC y ont accès dans le cadre de consortiums, mais à travers des partenariats avec des agences accréditées pour gérer les fonds. Ce type de partenariat n'est pas toujours évident, car il y a pour les agences une certaine confusion entre leur rôle fiduciaire et leur implication dans la mise en œuvre et l'exécution. Le montant actuel maximum de deux millions de dollars de cette fenêtre ne prédispose pas les agences à s'y investir, d'autant plus qu'il faut prévoir au moins trois fois le montant demandé au FEM en termes de cofinancements. Se pose alors la question d'un accès plus direct de certaines OSC qui ont largement les capacités d'une mise en œuvre de ces montants sans passer par des agences.

Enfin, les *Full Size Programs* via les agences sont pour l'essentiel seulement accessibles aux pays et on constate que les OSC sont rarement impliquées. Le FEM devrait travailler à améliorer la participation de la société civile, par exemple en établissant des « directives volontaires » auxquelles les candidats aux financements et les agences de mise en œuvre devraient se référer dans le montage des projets.

M. Burger a donc recommandé au FEM d'activer plus fortement le réseau des OSC accréditées au FEM et les autres réseaux OSC, pour une plus grande implication organisée et un appui à la diffusion d'informations en direction des organisations de leurs pays.

Il exhorte également le FEM à affirmer plus fortement dans ses politiques l'orientation vers une transition agricole ciblant les agricultures écologiquement intensives et la neutralité en matière de dégradation des terres.

Forum des jeunes

Du 8 au 10 septembre

Pour la première fois, un espace de discussion réservé aux jeunes a été mis en place, lors de la COP13. Ce forum des jeunes s'inscrit dans la participation de la société civile à la CNULD ; il a accueilli plus de 80 représentants de Chine et de 22 autres pays.

Le ReSaD a participé au forum des jeunes par l'intermédiaire de Mme Magali Pausin, qui a été en charge des actions de plaidoyer pour le GTD et le CARI, notamment dans le cadre de la préparation de la COP13. Elle a été conviée et prise en charge par la CNULD pour représenter le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, au sein du forum. Le représentant du Burkina Faso était également membre du SPONG, mais il s'est rendu à la COP au titre de sa propre structure

Dans son discours d'ouverture, Mme Monique Barbut a insisté sur l'opportunité d'emploi dans le domaine de la restauration des terres face au chômage des jeunes. Le forum a ensuite démarré avec un échange d'expériences entre les participants, sur les défis et opportunités chez les jeunes pour s'impliquer dans des travaux liés à la gestion durable des terres, puis sur les initiatives de mobilisation des jeunes sur la thématique. M. Oliver Gardiner de *Regeneration International* a présenté son expérience en communication afin de sensibiliser à l'économie régénérative et a insisté sur les bénéfices du « story-telling » pour attirer le grand public et le joindre à sa cause. Les représentants des jeunes d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale et de l'Est, ont parlé des pratiques de restauration des ressources naturelles et des modes d'organisation traditionnels, tels que le nomadisme autochtone, permettant la préservation et l'utilisation durable des terres. Mme Magali Pausin, au titre des jeunes d'Europe occidentale et des autres groupes, a présenté son travail de plaidoyer en vue de la COP13 ; portant notamment sur la mobilisation des États non affectés par la désertification, pour qu'ils s'engagent auprès des pays touchés. De cet échange, suivi d'un jeu de rôle sur les méthodes pour engager les jeunes dans la GDT, les participants ont pu tirer des recommandations pour les Parties et les formaliser dans une déclaration. Ces positions, sur la nécessité d'impliquer formellement la jeunesse dans la lutte contre la désertification et l'adaptation aux changements climatiques, ont été présentées lors de la session de dialogue ouvert. Pour la première fois, les jeunes ont été inclus dans le débat, avec les représentants des Parties, et les organisations de la société civile.

3. Diffusion des productions du ReSaD et de ses membres

Des documents papiers ont été diffusés pendant la COP ; ils valorisent le travail de veille et de positionnement réalisé par les plateformes du ReSaD en amont de la COP13.

Notes d'actualités

La Grande Muraille Verte au Mali / par le GCOZA et le CARI – *Français 25 ex.*

La Grande Muraille Verte au Niger / par le CNCOD et le CARI – *Français 25 ex.*

La Neutralité en matière de Dégradation des Terres au Burkina Faso / par le SPONG et le CARI – *Français 25 ex.*

La contribution des ONG de développement à la réalisation des cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres. Note de synthèse / par le GTD et le CARI – *Français 30 ex. / Anglais 50 ex.*

Ces documents sont disponibles en ligne sur le [Centre de Ressources du ReSaD](#)

Papiers de positions

Our understanding of the UNCCD strategy evolution / par le GTD – *Anglais 50 ex. / Français 30 ex.*

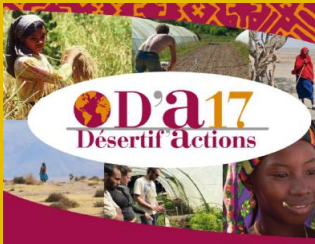
Position paper on the LDN Fund / par le GTD – *Anglais 50 ex.*

Papier de position de la société civile du Mali en vue de la COP13 / par le GCOZA – *Français 50 ex. / Anglais 50 ex.*

Déclaration des organisations de la société civile du Niger. Atelier préparatoire de la COP13 / par le CNCOD : – *Français 50 ex. / Anglais 50 ex.*

Positions de la société civile du Burkina Faso en vue de la COP13 / par le SPONG – *Français 50 ex. / Anglais 50 ex.*

Réchauffement climatique, lutte contre la dégradation des terres et développement : pourquoi les oasis font partie de la solution / par le CARI et le RADD0 – *Français 50 ex. / Anglais 50 ex.*



Désertif'Actions 2017 – résultats du sommet international des acteurs de la société civile

Terre et Climat : le temps d'agir ! Document de synthèse – *Français 20 ex. / Anglais 100 ex.*

Déclaration de Strasbourg des acteurs non-étatiques : « la réduction de la dégradation des terres et la restauration des terres dégradées doivent devenir une priorité de la communauté internationale » - *Français 15 ex. / Anglais 25 ex.*

Première diffusion du module de form'action

Les dix premiers exemplaires imprimés du module de form'action, tout juste finalisé, ont été distribués en marge du side-event présentant la form'action. Un exemplaire a été officiellement remis par M. Patrice Burger et Mme Manon Albagnac à plusieurs acteurs :

- Mme Monique Barbut, Secrétaire Exécutive de la CNULD
- Mme Camilla Nordheim, du Mécanisme Mondial
- Mr Almoustapha Garba Ministre en charge de l'environnement au Niger en présence des représentants de la délégation du pays et de celle du CNCOD
- Mr Batio Nestor Bassière Ministre en charge de l'environnement au Burkina Faso en présence des représentants de la délégation du pays et de celle du SPONG.

La plaquette de présentation du module de form'action en français a enfin été distribuée en 50 exemplaires. La COP13 a finalement marqué le lancement de la diffusion du module de form'action. Cette diffusion vise à informer les acteurs de terrain (collectivités, OSC,...) de l'existence de la form'action, comme méthode de renforcement des acteurs locaux. Il s'agit également d'intéresser des partenaires techniques et financiers des collectivités, susceptibles d'intégrer la form'action à leurs programmes d'actions.

Mise à jour des Repères pour comprendre et agir

En 2003, le GTD a fourni un premier travail de capitalisation pour produire les *Repères pour comprendre et agir sur la désertification*, par la suite mis à jour à deux reprises. En 2017, les repères ont été actualisés et sont disponibles sous la forme d'un fascicule composé de 8 fiches détachables, qui pourront être mis à jour séparément. Les *Repères* abordent la lutte contre la désertification sous l'angle des politiques internationales, des financements existants, de l'initiative de la Grande Muraille Verte, ou des acteurs que sont les scientifiques et les organisations de la société civile. Le deuxième livret du fascicule présente en détail la CNULD, la COP13 et ses enjeux, ainsi que le concept de NDT. A travers les *Repères*, le GTD cible tous les acteurs de la LCD, et notamment les décideurs durant la COP. Ce sont 70 exemplaires qui ont été distribués lors de la COP13 ; ils ont particulièrement retenu l'attention du Secrétariat Exécutif de la CNULD, qui souhaite les voir traduits en anglais.

4. Autres actions de communication

Publication d'articles dans le Bulletin Liaison Énergie Francophonie

En amont de la COP13, le ReSaD a été approché pour contribuer à la revue LEF éditée par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, et dont le n°105 a été consacré à la désertification. Ce numéro spécial fournit un aperçu complet de l'état des connaissances sur la désertification et les mesures visant à lutter contre la dégradation des terres ; s'y croisent les points de vue de différents acteurs : politiques, scientifiques, organisations de la société civile. Le bulletin a été présenté le 7 septembre 2017 lors de l'atelier francophone organisé par l'IFDD et l'OIF, dans le Pavillon des Conventions de Rio. La contribution de la société civile à ce bulletin permet, entre autres, de souligner le besoin d'ancrer la science dans les territoires, afin de consolider la connaissance scientifique des communautés et de s'appuyer sur leurs connaissances traditionnelles, pour développer de manière participative et inclusive, des programmes de recherche scientifique qui profitent à tous.

Le ReSaD et ses membres ont signé 6 articles dans le bulletin LEF n°105 :

- La société civile, pierre angulaire de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification / **Patrice Burger – CARI / GTD**
- La neutralité en matière de dégradation des terres : définition et principes de mise en œuvre / **Adeline Derkimba et Magali Pausin – CARI / GTD**
- Au Burkina Faso, les femmes redonnent vie à la terre et deviennent motrice de la transformation / **Lilia Benzid – OSS et Roukiattou Ouedraogo – SPONG**
- Les collectivités locales au cœur des projets de GDT dans les territoires : renforcer la gouvernance locale en zones arides / **Adeline Derkimba – CARI / GTD, Pascale Vincent et Ana-Maria Oliveira – CIEDEL**
- Limitation de la déforestation via des technologies alternatives / **Agnès Rizzo – BISS /GTD et Cécilia Rinaudo – Association la Voûte Nubienne / GTD**
- Actions de lutte contre la désertification pour des systèmes viables à toutes échelles de temps et d'espace / **Maud Loireau – IRD, Adeline Derkimba – CARI / GTD, Nabil Ben Khatra et Mourad Briki – OSS**

Plusieurs articles sont également signés de scientifiques membres du CSFD / GTD

Interview du Président du CARI

A la sortie du side-event sur la Grande Muraille Verte, organisé par le CARI et l'Union Africaine, M. Patrice Burger a été interviewé par un journaliste de la Radiodiffusion Télévision Sénégalaise, qui regroupe les chaînes nationales. Son interview a été intégrée dans un reportage de la RTS, qui illustre les discussions de la deuxième semaine de la COP, en faisant un focus sur la GMV.

PLAIDOYER DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA COP13

1. Participation des OSC à la CNULD

Depuis 1997, les organisations de la société civile sont incluses dans les discussions de la CNULD. Selon Mme Monique Barbut, Secrétaire Exécutive de la Convention, **les OSC sont les principaux acteurs responsables de sa mise en œuvre**, car elles travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales et sont en mesure de servir de passerelle entre les gouvernements et les populations.

Pour les représenter, les OSC élisent après chaque COP un panel composé d'un délégué pour chacune des cinq grandes régions reconnues par la Convention : Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale, Europe de l'Ouest et Autres pays. Le Panel intègre également un représentant du secrétariat exécutif de la Convention et un représentant du Mécanisme Mondial. Ce panel, créé il y a six ans, avec seulement deux membres de la société civile, a pour but d'améliorer la participation et la visibilité des OSC au sein de la Convention. Progressivement, le nombre de membres a augmenté, ainsi que les responsabilités du panel.

En 2017, **492 organisations de la société civile** sont accréditées auprès de la Convention et peuvent participer à la COP. Cependant, toutes n'étant pas toujours en mesure de faire le déplacement, environ 70 représentants d'OSC ont participé à la COP13.

Le ReSaD est reconnu auprès de la Convention, en tant que représentant de la société civile, par le biais de ses plateformes ou de leurs membres qui sont accrédités :

- France : le CARI est accrédité de même que plusieurs autres membres du **GTD** : SOS Sahel et Agrisud
- Burkina Faso : le **SPONG** est accrédité
- Niger : le JEDD, CDR, membres du **CNCOD** sont accrédités

La Convention facilite par ailleurs la participation de la société civile en prenant en charge plus d'une trentaine de représentants d'organisations accréditées. Lors de la COP13, et suite à une sélection par le panel élu représentatif des OSC accréditées, un membre de chacune des plateformes du ReSaD a ainsi été pris en charge par la Convention : M. Omer Ouedraogo (point focal ReSaD) pour le **SPONG**, M. Moussa Halilou (point focal ReSaD, ONG JEDD) pour le **CNCOD** et M. Ahmed Sekou Diallo (ONG AFAD) pour le **GCOZA**. Cela témoigne d'une bonne reconnaissance des acteurs du ReSaD au sein de la Convention.

Une participation collective et coordonnée

Les représentants de la société civile se sont retrouvés le 4 septembre 2017, deux jours avant l'ouverture de la COP13, pour préparer leur participation et notamment leur plaidoyer collectif. Cette journée a été présidée par les membres du panel, qui ont rendu compte de leurs travaux des deux années écoulées depuis la COP12. Le panel a publié **un rapport sur l'importance de sécuriser les droits fonciers au regard de la réalisation de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres, de l'adaptation aux changements climatiques ou encore de l'éradication de la pauvreté et de la réduction des conflits**. Ce rapport se présente comme un document de plaidoyer et est donc l'un des supports par lequel la société civile va amener pour la première fois la question des droits fonciers sur la table des discussions.

Retrouvez en ligne :
[Rapport sur les droits fonciers](#)
[Actualités du Panel des OSC](#)

Au cours de l'année écoulée, le panel des OSC a également poursuivi ses efforts en vue de promouvoir la participation des OSC dans les processus de NDT, le panel a d'ailleurs intégré le comité chargé de suivre et orienter le fonds NDT.

Une évaluation externe du Panel a également été conduite durant la période ; elle a permis de fournir les conclusions suivantes :

- La participation des OSC à la CNULD reste pertinente et enrichit les processus de la Convention d'apports de valeur. Le panel a effectivement amélioré la visibilité des priorités de la société civile dans ce contexte.
- Les apports et actions des OSC accréditées dans le processus de la CNULD tendent à se concentrer sur le niveau global. Leur travail ne se reflète que de manière limitée aux niveaux nationaux et locaux.
- La communication est indispensable pour s'assurer que les informations pertinentes et les connaissances soient partagées efficacement. Un plan de communication des OSC devrait être élaboré.

Une décision prise lors de la COP12 (décision 5/COP.12), demandait au Secrétariat Exécutif de la Convention et au Panel des OSC de fournir au bureau de la COP des propositions sur le soutien du travail du Panel et l'élargissement de ses membres. Le Panel et le Secrétariat proposent d'ajouter des représentants pour 3 des grands groupes reconnus par les Nations Unies (femmes, jeunes, peuples autochtones, ONG, autorités locales, travailleurs et syndicats, affaires et industries, communauté scientifique et technologique, agriculteurs, personnes handicapées). Cette proposition reprise dans le rapport de la COP13 est sous la responsabilité du futur panel.

Une partie de la journée préparatoire a été consacrée à la revue du programme des discussions de la COP. Les points d'agenda, pour lesquels la société civile peut et doit prendre part pour y porter ses positions, ont été repérés. Les OSC ont été invitées à manifester leur intérêt sur les sujets et temps d'agenda.

Le ReSaD a participé pleinement à ce travail de plaidoyer collectif en contribuant à la rédaction des déclarations, des suggestions de textes officiels et du communiqué de presse.

Une implication plus concrète peut être notée dans des groupes de travail :

- M. Moussa Halilou (point focal du ReSaD au Niger) a coordonné un groupe chargé de suivre les discussions sur la mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux nationaux, subrégionaux et régionaux.
- M. Omer Ouedraogo (point focal du ReSaD au Burkina Faso) a suivi les discussions du CRIC.
- M. Ahmed Sekou Diallo (membre du GCOZA) s'est exprimé au titre des OSC africaines, lors de la Session de Dialogue Ouverte.
- M. Patrice Burger et Mme Manon Albagnac (CARI) ont préparé la prise de parole de la société civile lors du débat spécial avec les autorités locales (prise de parole qui n'a pas pu avoir lieu).
- Mme Magali Pausin et Mme Manon Albagnac (CARI) ont réalisé la traduction française du communiqué de presse délivré par le Panel des OSC.

Lors de cette journée préparatoire, M. Noel Oettle (Environmental Monitoring Group, Drynet, Afrique du Sud) a rappelé un rôle essentiel des OSC : « Nous avons, vis-à-vis de nos délégués pays, un rôle d'information et d'éducation. Nous devons travailler avec eux et les soutenir dans leur participation à la COP. »

Tout au long de la COP13, le travail de préparation et de positionnement s'est poursuivi lors des réunions quotidiennes de coordination. Chaque jour, les OSC ont restitué les discussions officielles de la veille et préparé leurs interventions sur les points d'agenda à venir. Enfin, durant les deux semaines, les échanges d'information au sein du groupe ont été particulièrement efficaces par mail, et en temps réel via un groupe de discussion sur WhatsApp.

Un média d'expression de la société civile : les Newsletters ECO

Durant la COP, les organisations de la société civile peuvent publier leurs positions, leurs commentaires sur les discussions en cours ou encore des témoignages du terrain, dans une newsletter éditée chaque matin et distribuée aux délégations pays.

Le format adopté durant la COP13, d'un deux-pages recto-verso, a présenté l'avantage d'être court et donc de garantir que les deux ou trois articles publiés soient lus. Néanmoins, cela a limité le nombre de textes qu'il était possible de publier chaque jour. De plus, contrairement aux années précédentes les auteurs des articles n'étaient pas mentionnés, ce qui a réduit l'impact en termes de visibilité pour les témoignages terrain des plateformes du ReSaD et de leurs membres.

Les membres du ReSaD se sont mobilisés en amont pour préparer des articles et contribuer à la Newsletter ECO. Ce sont au total 13 articles qui ont été rédigés ; cependant tous n'ont pu être traduits en anglais avant la COP. De plus, les contraintes en termes de format ont limité les possibilités de publication. 4 articles du ReSaD ont néanmoins été publiés dans la Newsletter :

- La restauration de terres par les femmes, une contribution à la Neutralité en matière de Dégradation des Terres. *M. Sayouba Bonkongou, APEDR/SPONG – ECO#2 du 7 septembre*
- L'implication des jeunes dans la gestion durable des terres. *M. Sayouba Bonkongou, APEDR/SPONG et Mme Magali Pausin CARI/GTD – ECO#5 du 11 septembre*
- Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Mali. *M. Ibrahima Semega, GCOZA – ECO#8 du 14 septembre*
- Le projet FLEUVE, une expérience à reconduire. *M. Moussa Halilou, CNCOD – ECO#9 du 15 septembre*

Les articles qui n'ont pas pu être publiés ne sont pas oubliés, ils seront mis en ligne sur le site du ReSaD : www.resad-sahel.org

2. Positions communes portées à la COP13

Le groupe des organisations de la société civile a porté un plaidoyer commun, sous forme d'intervention ou de déclaration, dans différents espaces de discussion officiels :

Plénière d'ouverture

Le 6 septembre 2017

Dans leur déclaration, les OSC ont rappelé l'importance des terres comme support des modes d'alimentation et de vie de l'humanité. Elles ont manifesté leurs préoccupations quant au fait que des millions de personnes en milieu rural ne bénéficient pas d'un accès sécurisé aux terres. Elles ont donc appelé les Parties à adopter une décision durant la COP, pour assurer un accès aux terres pour les millions de petits agriculteurs, de femmes et de peuples autochtones qui n'en bénéficient pas.

Par ailleurs, les OSC ont rappelé le rôle et les responsabilités qui leur sont confiés par la CNULD pour sa mise en œuvre. Elles ont dit leur engagement à mettre en œuvre l'ODD 15 et sa cible sur la NDT, pour laquelle la sécurisation des terres est un pré requis.

Néanmoins, les OSC déplorent que le nouveau cadre stratégique de la CNULD ne mentionne pas les OSC et que les recommandations du panel des OSC sur le foncier ne s'y reflètent pas.

Discussion du CRIC sur l'Agenda 2030

Le 7 septembre 2017

Cette discussion du CRIC a particulièrement concerné l'intégration de la cible 15.3 des ODD, concernant la NDT, dans les objectifs de la Convention.

Les OSC, qui suivent de très près ce concept de neutralité ont donc porté les positions suivantes auprès des Pays Parties :

Les ODD, et la cible 15.3 en particulier, offrent des opportunités uniques pour renforcer la gestion durable des terres, les droits des communautés locales et leurs moyens de subsistance. Adopter l'approche holistique et le principe « ne laisser personne en arrière » des ODD est essentiel et souligne la nécessité d'aligner la neutralité avec d'autres ODD (pauvreté, faim, égalité des sexes, réduction des inégalités, action climatique, paix...).

Les Parties doivent associer dans le processus NDT, les utilisateurs locaux des terres, les peuples autochtones et communautés locales.

Elles doivent contribuer au renforcement des capacités des autorités locales et des organisations de la société civile de base, pour qu'elles contribuent de manière significative à atteindre la NDT, par exemple en intégrant les cibles NDT dans les plans de développement communautaires et locaux.

Séance de Dialogue Ouverte

Le 9 septembre 2017

Cette séance, organisée à l'initiative de la société civile, donne la parole aux représentants des OSC des cinq régions des Nations Unies, à la tribune, face aux délégations des pays.

C'est finalement le moment où la société civile est en position pour porter officiellement son plaidoyer dans un dialogue avec les Pays Parties. C'est également un temps qui permet de communiquer sur les actions que mènent les organisations sur le terrain pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques.

Durant la séance, les représentants de la société civile pour chaque grande région se sont succédé à la tribune, pour présenter un exemple de leurs réalisations sur le terrain.

En ouverture, M. Baris Karapinar est intervenu au titre de contributeur au GIEC, pour rappeler le lien entre l'utilisation des sols, notamment dans les secteurs agricoles et forestier, et les changements climatiques causés par les émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Les sols étant d'importants puits de carbone, il a exhorté à protéger les sols et a mis en relief les synergies entre adaptation, atténuation et gestion durable des terres.

Les interventions suivantes ont démontré les efforts fournis dans ce sens par les OSC.

M. Ahmed Sekou Diallo (AFAD/GCOZA), au nom du groupe Afrique, a présenté un projet de gouvernance environnementale au Mali, ayant eu de bons résultats dans la prise en main des questions environnementales par les autorités locales et les communautés. Selon M. Ahmed Sekou Diallo, il est nécessaire de regarder le continent africain sous le jour des potentialités immenses en termes de ressources naturelles, humaines et économiques, qui lui permettront de relever les défis environnementaux.

Mme Vu Thi Bich Hop (groupe Asie) a témoigné des impacts des changements climatiques dans les pays d'Asie, à travers des images d'inondations. Elle recommande que la CNULD intègre les pratiques exemplaires des OSC dans son cadre stratégique et qu'elle les englobe dans le financement de la neutralité en matière de dégradation des terres.

M. Juan Riet (groupe Amérique Latine et Caraïbes) a mis l'accent sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau (réseau de collecte, sensibilisation) comme moteur de l'amélioration de la fertilité. Il a appelé à une participation accrue des communautés locales dans l'établissement de politiques nationales.

Mme Sophiko Akhobadze (groupe Europe centrale et l'Est), présentant un projet qui a facilité l'installation des femmes en tant qu'agricultrices, a souligné que l'accès des pauvres à la propriété foncière est essentiel pour atteindre les ODD.

M. Robert Tansey (Europe occidentale et autres états) a qualifié les changements climatiques comme étant parmi les défis les plus urgents de ce siècle, défis qui menacent d'annuler des décennies de travail de conservation de la nature.

Enfin, **M. Andrew Lesa**, représentant les jeunes, a appelé à inclure dans la « révolution verte » tous les jeunes – universitaires, agriculteurs, autochtones, marginalisés – ainsi que toutes les personnes handicapées ou sans emploi. Il a appelé à un soutien supplémentaire aux jeunes, de la part des secteurs public et entrepreneurial et à une concertation sur la ruralisation plutôt que sur l'urbanisation comme réponse aux impacts des changements climatiques.

Les interventions des délégations pays qui ont suivi ont globalement confirmé l'importance du rôle des OSC dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs pays ont également souligné le rôle des jeunes et des femmes. Toutefois il a été déploré le faible nombre de Pays Parties présents lors de cette session, et ce sont à plusieurs reprises des organisations de la société qui ont pris la parole. Les OSC en ressortent avec le sentiment d'avoir surtout dialogué avec elles-mêmes et que le principe même de ce segment, à savoir un dialogue avec les Parties, n'a pas été possible. Cette préoccupation a été à Mme Monique Barbut par une délégation des OSC, la secrétaire exécutive a convenu qu'il fallait penser à renouveler le format de ce dialogue.

Table-rondes rondes ministérielles

Le 11 septembre 2017

Éléments clés de la déclaration de la société civile dans la table ronde 1 – La dégradation des terres, un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix :

Les réponses les plus pertinentes à la dégradation des terres doivent reposer sur une alliance entre les usages des terres et toutes les parties prenantes. Les pratiques de gestion des terres portées par les communautés locales sont les plus viables et durables. Aussi il est nécessaire d'étudier comment répliquer et mettre à l'échelle ces pratiques. Les OSC appellent les Parties et leurs partenaires à faciliter l'implication des communautés dans l'identification des défis à relever en termes de gestion des terres et dans la planification des interventions. La déclaration s'est achevée par l'appel à mentionner les OSC dans le cadre stratégique de la CNULD.

Éléments clés de la déclaration de la société civile dans la table ronde 2 – La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière, l'alerte précoce et au-delà :

Les épisodes de sécheresse sont de plus en plus importants en Afrique, en Asie et dans le reste du monde également. Les conséquences sont importantes pour beaucoup de pays, et plus particulièrement pour les agriculteurs. Les OSC travaillent avec les gouvernements pour offrir des solutions communautaires aux sécheresses comme la reforestation, l'utilisation raisonnée des ressources en eau. Les communautés locales jouent un rôle important dans la lutte contre les sécheresses ; elles ont une connaissance fine de leurs causes. Et les OSC jouent quant à elles un rôle clé pour faciliter et accompagner les initiatives communautaires. Aussi, les OSC recommandent que des partenariats, entre populations (dont OSC), secteurs publics et privés, soient montés pour combattre les sécheresses.

Éléments clés de la déclaration de la société civile dans la table ronde 3 – La neutralité en matière de dégradation des terres, passer des intentions aux actes :

Depuis de nombreuses années, les organisations de la société civile ont contribué à la promotion de la gestion durable de terres et à mettre un terme à leur dégradation en conduisant des activités de

restauration des terres et de sauvegarde des écosystèmes. De cette manière, elles contribuent à maintenir l'inclusion sociale des populations sur leurs territoires. Les OSC ressentent la nécessité d'une meilleure reconnaissance des projets locaux, et dans le cadre de l'atteinte de la NDT, il y a un besoin de mécanismes de financement accessibles pour les acteurs locaux porteurs de projets à petite échelle. Les OSC saluent sur ce point, la déclaration du FEM sur l'importance d'inclure les communautés locales et autochtones, ainsi que les femmes. Par ailleurs, les OSC font part de la nécessité de consolider les connaissances scientifiques sur l'état des terres à l'échelle des pays et des territoires locaux. La déclaration s'est achevée par l'appel à mentionner les OSC dans le cadre stratégique de la CNULD.

Séances de débat spécial

Le 12 septembre 2017

Éléments clés de la déclaration de la société civile lors du segment de haut niveau sur le genre et les droits fonciers

Les gouvernements doivent sensibiliser, informer et former leurs populations, et en particulier les femmes, sur les droits d'accès à la terre de ces dernières. La prise en compte de la participation des femmes dans la gestion durable des terres et dans la réalisation de la NDT est cruciale et doit figurer dans les plans d'actions nationaux formulés sur ces questions. Pour assurer une bonne gouvernance des droits d'utilisation des terres des femmes, les États Parties doivent adopter et mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT). L'application des droits d'utilisation des terres nécessite de mobiliser des ressources. Les gouvernements doivent rendre des fonds accessibles aux initiatives dirigées par les femmes. Et les investissements réalisés au titre de la NDT devront protéger les droits locaux d'utilisation des terres par les femmes. Enfin, les OSC demandent une décision sur les droits fonciers des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des éleveurs pastoraux. La déclaration se termine par une exhortation à inscrire les OSC dans le cadre stratégique de la CNULD.

Éléments clés de la déclaration de la société civile lors du débat spécial avec le secteur privé

Les OSC ont suivi de près et ont alimenté les discussions concernant le Fonds NDT. Dans la suite de l'opérationnalisation de ce Fonds, les OSC estiment qu'elles sont légitimes pour continuer à être représentées par le Panel dans la gouvernance du Fonds. Elles demandent aux Parties de garantir l'accès, dans le cadre de la mise en œuvre de la NDT, à des financements pour les communautés locales, et plus particulièrement les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les éleveurs pastoraux. Elles appellent également les Parties à adopter une décision en lien avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT). Enfin, le cadre stratégique 2018-2030 de la CNULD contient quatre références au secteur privé, il exprime clairement que les gouvernements ne peuvent accomplir seuls la NDT. Il est alors difficilement concevable que le cadre stratégique ne mentionne pas les OSC, compte-tenu du rôle qui leur est conféré par la CNULD. Les OSC demandent donc aux parties de corriger cet oubli et de les mentionner dans le texte.

Débat spécial avec les autorités locales

Les interventions de plusieurs élus de collectivités locales dont Mr Diallo, maire de Dori au Burkina Faso et Mr Ries, maire de Strasbourg et porteur de la Déclaration Désertif'Actions ont largement insisté par des exemples concrets sur le rôle des autorités issues de la décentralisation dans la gestion des territoires.

Les OSC ont préparé une intervention pour ce débat, qui devait être portée par M. Patrice Burger. Cependant, par suite d'une mauvaise gestion du temps par le modérateur, un ensemble d'intervenants n'ont pas pu s'exprimer dont la société civile.

L'intervention devait s'articuler autour des points suivants :

- Assurer l'intégration des communautés locales et peuples autochtones dans la mise en œuvre de projet
- Renforcer les OSC locales et les intégrer dans les dispositifs de suivi des actions de développement
- Assurer la cohérence des actions avec la planification territoriale des collectivités
- Développer des synergies entre les planifications urbaines et rurales pour améliorer la gestion des terres et la sécurité alimentaire au niveau local
- Développer la coopération décentralisée pour soutenir le développement local

Ces positions, notamment en ce qui concerne le foncier, l'intégration des femmes, jeunes et peuples autochtones, ainsi que la mention des OSC dans la nouvelle stratégie de la CNULD ont été reprises dans un communiqué diffusé le 11 septembre 2017 lors d'une conférence de presse.

Suggestions de texte

Enfin les OSC ont accompagné leurs précédentes actions de plaider par la formulation de suggestions de textes pour les documents officiels du CRIC et de la COP. Ces suggestions appellent à l'intégration des OSC dans la stratégie et à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT).

Si le texte de la stratégie 2018-2030 n'a pas été rouvert aux ajouts, après une très forte mobilisation des OSC sous l'impulsion initiale de Drynet, la décision COP(13)/L.18 sur la stratégie souligne dans son préambule le rôle important que joue la société civile dans la mise en œuvre de la Convention et confirme son importance dans la mise en œuvre du cadre stratégique 2018-2030.

La décision encourage les Parties à accroître la participation de la société civile pour mettre en œuvre la Convention et son cadre stratégique.

Par ailleurs, cette même décision prend note des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et est consciente de leur contribution potentielle à la mise en œuvre effective du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030).

Ces apports de la société civile ont également été introduits dans la déclaration finale d'Ordos.

Extrait de la Déclaration Finale d'Ordos :

Convaincus que des pratiques durables de gestion des terres qui remettent en état et restaurent les terres ont des effets positifs à long terme pour la société, et convaincus également que la participation diverse et multiple de partenaires de tous les secteurs de la société (en particulier d'organisations de la société civile, d'organisations philanthropiques, du secteur privé, de la communauté scientifique, des municipalités, des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales et des jeunes) sera déterminante pour s'assurer ces retombées et atteindre les objectifs de la Convention,
Soulignant l'importance de la participation des organisations de la société civile à la mise en œuvre de la Convention et de son cadre stratégique 2018-2030,
Soulignant également l'importance d'une participation pleine et effective aussi bien des hommes que des femmes à tous les niveaux de décision et réaffirmant notre volonté résolue de parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation de toutes les femmes et les filles,
Reconnaissant l'appel, soutenu par la société civile, en faveur d'un meilleur accès aux terres, d'un meilleur contrôle des terres et d'une gestion plus responsable des sols, notamment par un renforcement de la sécurité d'occupation, et de l'accès et des droits d'utilisation des femmes et des hommes, en particulier des plus pauvres et vulnérables, ainsi que des peuples autochtones et des communautés locales, en tant qu'aspect fondamental d'un développement durable,

VEILLE SUR LA NEUTRALITÉ EN MATIÈRE DE DÉGRADATION DES TERRES

La Neutralité en matière de Dégradation des Terres, définie dans l'Objectif du Développement Durable 15.3 de l'Agenda 2030, et prise en main par la CNULD depuis 2015, était au cœur des discussions de la COP13.

Dans son discours lors de l'ouverture de la Conférence, Mme Monique Barbut a appelé à ce que les efforts de la COP13 et de celles qui vont suivre, se concentrent sur la mise en application et sur la traduction des objectifs de NDT en actions concrètes.

Le concept a été discuté sous les angles du financement, de son inscription dans les politiques nationales, de sa réalisation sur le terrain ou encore de sa caractérisation scientifique dans plus d'une quinzaine de side-events, organisés par des institutions techniques et financières (FEM, FAO, PNUD, Commission Européenne, USAID, Mécanisme Mondial), des scientifiques (DesertNet International, IRD), des organisations de la société civile (BothEnds, CARI) ou encore des États (Turquie, Thaïlande, France à travers l'initiative 4/1000).

La neutralité a également été à l'ordre du jour de la journée Francophonie avec un atelier-débat sur l'opérationnalisation de la NDT dans l'espace francophone, suivi d'un retour d'expériences du Niger, du Burkina Faso et de Madagascar sur le processus de fixation des cibles nationales de NDT.

Enfin, la neutralité a fait l'objet d'une table-ronde ministérielle de haut niveau.

1. Discussions sur le concept à la COP

Lors de la journée Francophonie, consacrée à l'opérationnalisation de la NDT, l'IRD a présenté le cadre conceptuel de la NDT développé par l'interface science et politique (SPI) du CST. Ce cadre conceptuel fait ressortir le besoin de compléter les trois indicateurs de la NDT (productivité des terres, utilisation des terres, taux de carbone séquestré dans les sols) par des indicateurs locaux plus spécifiques.

Les discussions ont relevé un besoin en renforcement des capacités des nouvelles générations sur l'entrepreneuriat vert, pour faire face à la précarité des ressources naturelles et tirer avantage des opportunités d'investissements verts.

Il y a par ailleurs une nécessité de consolider les connaissances scientifiques sur l'état des terres dans les pays et au niveau local, ainsi que de rassembler des données qui permettent d'agir et d'accompagner les communautés nationales et locales.

Les objectifs nationaux de NDT sont en cours de définition dans 110 pays. Le Brésil et l'Inde ont annoncé leur intention de rejoindre le processus. Suite à l'identification des cibles volontaires nationales, c'est la question de leur atteinte qui se pose. Les OSC ont exprimé leur point de vue quant à la nécessité de reconnaître le rôle des projets menés au niveau local dans la réalisation de la NDT. Elles appellent également à considérer l'application des directives volontaires sur le foncier comme un pré-requis à la réalisation de la Neutralité.

Au cours des discussions, la recommandation est revenue d'impliquer toutes les parties prenantes, notamment les OSC, les femmes et les jeunes, pour garantir leur appropriation des projets et programmes visant la NDT. Néanmoins, dans la décision concernant l'intégration de l'ODD15 et de sa cible 15.3 (COP(13)/L.7), les Parties sont invitées à assurer la participation de toutes les parties prenantes, mais sans que celles-ci soient détaillées.

Les partenaires du développement ont mis en avant des éléments à prendre en compte dans la mise en œuvre de la NDT au niveau national :

- La nécessité d'un engagement fort des décideurs nationaux pour traduire les stratégies internationales dans des plans d'actions et feuilles de routes nationales.
- Les projets transformatifs qui permettront d'atteindre la NDT devront être soigneusement montés et être bancaables, pour attirer les financeurs qui seront vigilants sur le niveau de risque de leurs investissements.
- Les gouvernements devront garantir un environnement institutionnel stable pour sécuriser les investissements, par ailleurs il sera nécessaire d'engager des fonds publics pour attirer les financements privés.
- Le montage des projets devra réduire les risques pesant sur les investissements, les financeurs devront s'attendre à peu de bénéfices les premières années.

Le FEM et la Banque Mondiale ont renouvelé leur engagement à soutenir les pays pour la mise en œuvre de la NDT. La 7^{ème} stratégie du FEM est focalisée sur le changement transformatif pour la mise en œuvre de la NDT. L'Union Européenne soutient qu'il est nécessaire d'avoir des mécanismes assurant l'accès aux financements pour les acteurs locaux et les petits projets de GDT.

2. Le Fonds pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres

Le Fonds NDT a été élaboré selon une approche participative impliquant toutes les parties prenantes et notamment la société civile. Le lancement du Fonds reflète d'une évolution significative dans le monde de la finance, en rendant possible la mise en relation des secteurs privé, financier et public.

A l'heure actuelle, le secteur privé n'est pas suffisamment représentés auprès de la CNULD, mais cela est en train d'évoluer (sept entités des secteurs du commerce et de l'industrie sont accréditées à la CNULD).

La société Mirova sera en charge du Fonds NDT, ses représentants ont eu plusieurs occasions de détailler le fonctionnement et la gouvernance du Fonds, répondant à un certain nombre d'interrogations de la société civile. **Ces éléments seront repris dans une note d'actualité qui sera publiée par le GDT.**

Lors du lancement du Fonds, le Luxembourg a annoncé qu'il contribuerait à hauteur de 5 millions d'euros, d'autres acteurs ont également annoncé qu'ils participeraient au Fonds mais sans engagement chiffré. Mirova poursuit l'objectif de mobiliser 100 millions de dollars pour commencer (fonds publics, fonds de pension, assurances). Il s'agira ensuite de mettre en place des financements innovants et de réorienter le plus possible les financements vers des changements de pratiques environnementales : « passer à une économie résiliente ».

La mise en œuvre du Fonds NDT doit être soutenue par le renforcement des capacités des pays, aussi un comité de facilitation sera créé, surtout soutenu par le FEM, il aidera les demandeurs à présenter leur demande et à catalyser les financements additionnels nécessaires. Par ailleurs, la création d'un comité *ad'hoc* de conseil au Fonds LDN a été annoncé ; il comprendra un ou deux sièges pour la société civile ainsi que les trois secrétaires exécutifs des Conventions de Rio.

Pour accéder au Fonds NDT, les projets proposés devront être bancaable, et reposer sur une approche paysage combinée avec le développement d'une chaîne de valeur. Cela pose une question quant aux interventions sur des zones où les populations rurales pratiquent des cultures de subsistance et où le développement de chaîne de valeur n'est pas évident

CONCLUSION / DIFFICULTÉS / RECOMMANDATIONS

Une participation à la 13^{ème} COP satisfaisante pour le ReSaD

Les membres du ReSaD, qu'ils soient novices ou habitués de longue date des COP, ont dans l'ensemble fait part de leur satisfaction quant à la préparation et la participation de la délégation, qui a rempli les objectifs fixés.

L'organisation des cinq side-events a permis au ReSaD de communiquer sur ses membres et activités, ainsi que d'impulser des échanges d'informations et partage d'expérience sur des sujets de fonds.

En termes de veille stratégique, la participation aux rencontres officielle et aux rencontres parallèles (journées francophonie, FEM, side-events...), a permis au ReSaD de s'informer des dernières actualités sur la NDT et sur les mécanismes de financement de la LCD (FEM, FVC, FNDD).

La COP13 a permis aux membres du ReSaD de se rencontrer et d'échanger entre eux, mais également de rencontrer et de faire connaissance avec d'autres acteurs locaux et internationaux de la LCD. Le simple fait de rencontrer ces acteurs permet de « fixer » un nom et un visage, ce qui, par la suite, permet de pouvoir échanger avec eux plus facilement.

Enfin, poursuivant l'engagement de Désertif'Actions 2017, la délégation du ReSaD s'est investie dans les travaux de plaidoyer commun du groupe des OSC accréditées à la CNULD, en contribuant effectivement à la formulation des prises de paroles de la société civile.

Des efforts de préparation à réorienter vers une meilleure compréhension de la COP

Malgré ces aspects positifs, et l'aide apportée par l'expérience déjà ancienne du CARI dans ce domaine, les membres de la délégation du ReSaD se sont rendu compte que la COP est un espace de discussions complexe à appréhender. Les processus de négociations et de décisions, se déroulant dans les sessions officielles du CRIC, du CST et de la plénière de la COP restent obscurs pour les non-initiés. Il est donc difficile de percevoir comment un individu, une structure ou un groupe peuvent y avoir un poids, voire à quel moment contribuer. Comprendre le « système COP » et s'y intégrer pour y jouer un rôle demande donc une préparation très poussée, à la fois sur le processus et sur le fond, qui doit s'appuyer sur la transmission d'expérience des « anciens ». Au sein du ReSaD, les efforts de préparation se sont concentrés, dans les mois qui ont précédé la COP, sur la formulation de positions et dans les dernières semaines, sur l'organisation des side-events.

La préparation en amont offre un potentiel de pistes d'amélioration en ce qui concerne la compréhension du fonctionnement de la COP (discussions officielles, processus de décision) et de ses enjeux, au sein du ReSaD de manière générale et plus spécifiquement pour les membres de la délégation constituée pour participer à la COP. Les membres du ReSaD ayant participé à la COP13 ont fait part du désir de pouvoir mieux comprendre l'articulation entre les négociations et les différents événements parallèles. Dans ce contexte il sera également nécessaire de mieux anticiper la répartition des tâches entre les membres pendant la COP.

Améliorer la compréhension de la COP pour l'ensemble du réseau :

- Poursuivre la diffusion des *Repères pour comprendre et agir sur la désertification*, ainsi que tout document de capitalisation ou de communication du ReSaD et de ses partenaires sur la CNULD et les COP (Guide des négociations – OIF/IFDD)
- Lors des réunions nationales de préparation, mieux expliciter le fonctionnement de la COP et surtout ses enjeux en termes de prise de décisions, et leur répercussion sur le plan national

Mieux préparer la délégation du ReSaD :

- Mettre en place un groupe d'échange (mails, WhatsApp, Skype,...) avant la COP entre les membres de la délégation
- Répartir le travail de recherche préparatoire entre ces membres (lecture des documents officiels, point sur le travail du panel, recherches thématiques, ...)
- A l'approche de la COP, répartir les tâches entre les membres de la délégation pour le volet plaidoyer (qui suit quelles discussions ? qui contribue aux différentes déclarations de la SC ?) et sur le volet de la veille stratégique (qui suit et rapporte sur quelle thématique ?)

Des opportunités pour améliorer et approfondir le travail de plaidoyer

Les ateliers de concertation nationaux ont permis à chaque plateforme de produire des papiers de positions dont les versions physiques ont été distribuées (en français et en anglais). Il est difficile, voire impossible d'évaluer l'impact de ces documents : qui sont ceux qui les ont lus ? Ont-ils nourri les discussions au sein des délégations pays et entre elles ?

Sur place, il n'était pas évident d'articuler ces positions nationales avec le travail de plaidoyer du groupe des OSC dans son ensemble. Les ateliers préparatoires nationaux se sont avérés n'avoir pas traité suffisamment en profondeur les sujets débattus à la COP, et ils n'ont pas assez tenu compte des espaces de discussions dans lesquels la société civile aurait son mot à dire.

Par ailleurs, l'essentiel des points de discussion sur les sujets à l'ordre du jour dans les négociations sont rapidement confiés aux « groupes de contacts » où les OSC ne sont généralement pas admises. Il faut donc porter les propositions via des Parties impliquées dans les groupes de contact. Cette stratégie est très complexe, mais elle a permis d'aboutir à l'insertion d'une mention pour la société civile dans le préambule de la décision sur la stratégie décennale.

Cependant, la COP doit être une occasion pour les OSC nationales de se faire entendre de leurs gouvernements et des instances internationales, peu importe si ce qu'elles ont à dire n'est pas directement relié à tel ou tel sujet de négociation. Par ailleurs, il peut apparaître pertinent d'élargir les cibles du plaidoyer à des acteurs que l'on sait présents aux COP : lors de la journée FEM, le ReSaD a porté des positions directes adressées à ce Fonds (à travers les interventions du CARI et du SPONG). Des pistes doivent donc être explorées en ce qui concerne la construction des messages, les cibles à atteindre, et les voies pour les faire passer.

Préparation du plaidoyer (ateliers nationaux) :

- Approfondir sur les enjeux de la COP et les contenus, notamment par la lecture critique et partagée des documents préparatoires qui seront soumis à discussions dans les séances officielles, sous réserve d'avoir bien repéré les temps et espaces de la COP où les positions pourront être portées
- Réfléchir aux autres moyens de faire passer les messages de la société civile : préparation d'articles, de témoignages audio, contributions aux contenus des side-events, ...
- Identifier les autres cibles de plaidoyer

Améliorer le travail de plaidoyer envers les délégations pays et préparer la COP avec elles :

- Sensibiliser et informer les délégations pays sur la COP et ses enjeux, sur les responsabilités des délégués en termes de prise de décision
- Porter le plaidoyer des OSC nationales auprès des délégations pays avant la COP (en les invitant à la fin des ateliers nationaux à écouter la déclaration de la SC) et pendant la COP (rencontres formelles et informelles, inviter les délégations aux réunions des OSC)

L'organisation de side-events : une carte à jouer pour le ReSaD pour relier les actions terrains aux espaces de décisions

Concernant l'organisation des side-events, deux difficultés ont été rencontrées. La première concerne les plages horaires prévues pour tenir les rencontres parallèles à l'agenda officiel. Pour la première fois, des side-events étaient programmés de 8h à 10h le matin, cependant les dispositions logistiques (déplacement et accueil des participants au centre de conférence) ne permettaient pas aux différentes délégations d'être opérationnelles dès 8h. Le side-event sur le module de form'action, qui a été programmé par le Secrétariat Exécutif sur ce créneau matinal le premier jour de la conférence, a notamment souffert de cette situation.

La seconde difficulté est liée au fait que le Secrétariat ait programmé, sur les mêmes créneaux, plusieurs side-events portant sur le même thème ; cela a été le cas pour les side-events prévus par le CARI sur la GMV et la NDT. En parallèle, ce sont des partenaires qui prévoyaient de traiter les mêmes sujets, aussi le CARI leur a proposé de fusionner les side-events ce qui a permis d'en assurer une

meilleure visibilité, et probablement d'attirer un public plus nombreux. Cependant, la fusion a eu le désavantage de réduire l'implication du ReSaD en termes de contenus apportés et de temps imparti pour les développer.

Concernant ces deux side-events, sur la NDT et la GMV, une autre critique peut être formulée quant au contenu des tables-rondes, qui est resté très conceptuel et a manqué du caractère d'un vrai dialogue pluri-acteurs. De par ses membres et partenaires, le ReSaD est à la fois présent dans les espaces de discussion internationaux, régionaux et nationaux, dans le domaine de la science, mais aussi au niveau des interventions locales, sur le terrain. Tout l'enjeu pour le ReSaD est de pouvoir relier ces différents niveaux, d'y faire circuler l'information, mais aussi d'en faire dialoguer les acteurs.

En amont de la prochaine COP, alerter le secrétariat sur la question des horaires et dispositions logistiques pour les side-events. Au besoin le ReSaD peut refuser un créneau qui ne convient pas et en demander un autre.

Anticiper sur les side-events organisés par les partenaires du ReSaD : mutualiser les forces bien avant pour leur définition, ce qui permettra au réseau de contribuer d'avantage aux contenus.

Sur des sujets tels que la NDT ou la GMV, le ReSaD doit proposer des tables-rondes mobilisant des acteurs institutionnels ou scientifiques qui présenteront les dernières avancées en termes de financements, d'élaboration de politiques publiques ou de la recherche ; et des acteurs locaux – collectivités, ONG ou association du terrain, pourquoi pas des agriculteurs – afin qu'ils exposent, au regard des concepts, les réalités du terrain, les besoins rencontrés. Cela a été plutôt réussi dans le side-event sur la planification territoriale, dans lequel l'intégration de la gestion durable des terres dans la planification territoriale a été d'abord examinée par la science et par la société civile. Des illustrations concrètes d'initiatives ont ensuite été présentées.

Ne pas hésiter à mobiliser les structures membres, même celles qui ne se rendent pas à la COP, dans la construction des contenus des side-event.

Une délégation dont les membres se complètent

Des précédents commentaires sur les side-events, des réflexions peuvent être tirées autour de la constitution des délégations du ReSaD. Il apparaît nécessaire de mobiliser des personnes « responsables » au sein des plateformes (points focaux, chargés de liaison, membres des conseils d'administration) ayant une expérience des COP, des relations avec les délégations pays, en mesure de porter la participation de la société civile de leur pays, tout en assurant la visibilité du ReSaD.

A leurs côtés, il est intéressant pour le ReSaD de soutenir la participation d'acteurs de terrain, qui vont pouvoir amener du concret à toutes ces discussions, qui auront été associés aux travaux de préparation, et pour qui cela représente aussi une opportunité de mise en réseau. Pour la COP13, le ReSaD a ainsi soutenu la participation de M. Sayouba Bonkougou, de l'ONG locale APEDR (Yako, Burkina Faso), qui s'est particulièrement impliqué dans la préparation de l'intervention du représentant du SPONG dans un side-event, ainsi qu'en publiant des témoignages de son expérience sur le terrain dans la newsletter ECO. Mme Fama Touré, partenaire du ReSaD au Sénégal, a aussi été intégrée à la délégation, son intervention dans le side-event sur la planification territoriale a particulièrement marqué les participants comme les intervenants.

Par ailleurs, il est nécessaire pour les plateformes de mieux repérer en amont les acteurs (OSC, CL) de leur pays qui vont à la COP par leurs propres moyens et de les associer à la délégation du ReSaD dès les premiers efforts de préparation. En effet, lors de la COP13, plusieurs représentants de collectivités locales des trois pays ont participé, ils se sont fait remarquer du ReSaD par leurs interventions dans des side-events pour amener des questions et réflexions proches de celles du réseau.

En fonction des perspectives en termes de side-events organisés par le ReSaD et des discussions qui se profilent à la COP, identifier au moins 2 membres ou partenaires « terrain » à inviter et prendre en charge.

Constituer des délégations comprenant des **anciens** : qui connaissent déjà les rouages des COP et les acteurs qui y sont présents. Ils peuvent capitaliser ces connaissances et en faire bénéficier les **novices** qui amènent un regard nouveau et une énergie pour développer le réseau.

Chaque plateforme doit obtenir avant la COP la liste des membres de la délégation officielle de son pays, et sonder ses membres et partenaires pour avoir une idée de « qui se rend à la COP » afin de communiquer en amont sur les rencontres organisées par le ReSaD, et d'anticiper sur les synergies d'action possibles.

Communication externe et visibilité

La COP permet au ReSaD d'être visible au-delà de ses pays d'intervention et auprès d'instances internationales. Outre l'organisation de side-event, cette visibilité passe par la diffusion des productions du réseau (papiers de positions, notes d'actualités, ...). Il est cependant difficile d'évaluer l'impact de cette diffusion papier. En effet, lors de la COP13, les espaces prévus à cet effet croulaient sous le nombre important de documents.

La participation du ReSaD à la COP est aussi diffusée en ligne via les sites web du ReSaD et de ses membres, ainsi que sur les réseaux sociaux. Cependant, la COP13 se déroulant en Chine où l'accès aux réseaux sociaux est bloqué, seuls les sites web pouvaient être alimentés par des actualités. Cette diffusion d'actualités s'est principalement faite a posteriori.

Pour la COP13, les services d'interprétariat étaient disponibles pour les organisateurs de side-events à un coût excessivement élevé. La traduction simultanée dans toutes les langues d'échanges des Nations Unies n'était garantie que dans les sessions officielles. Aussi, la grande majorité des échanges parallèles se sont déroulés en anglais, ce qui a été une difficulté pour les membres du ReSaD. Il faut saluer à ce propos l'initiative de l'IFDD et de l'OIF de proposer une journée consacrée aux échanges entre les pays et acteurs francophones.

Valorisation des productions du ReSaD

- Partager ces documents dans leurs versions numériques avant la COP avec l'intégralité du réseau et de ses partenaires (dossier complet sur Dropbox, mailing spécifique de préparation de la COP)
- Établir un plan de la diffusion papier en amont de la COP, en identifiant bien les espaces pertinents (side-events, plénières, ...), les cibles de chaque document (délégués des Parties, société civile, institutions, ...).

Document	Distribué à qui ?	Déposé dans quel espace ?	Quand ?	Par qui ?
----------	-------------------	---------------------------	---------	-----------

- Prévoir éventuellement des kits à remettre en main propre, regroupant la documentation sur un thème (la NDT par exemple), des clés USB, ...

Communication en ligne

- Mieux mobiliser les membres de la délégation dans la rédaction d'actualités

Question de la langue

- Le président du CARI a proposé d'interpeller le Secrétariat Exécutif sur cette question. Pour la prochaine COP, la CNULD doit demander au pays organisateur d'assurer l'accès à des services de traduction à un coût acceptable. Par exemple en mobilisant des volontaires auprès des écoles d'interprétariat.
- Au sein de la délégation, les membres du ReSaD doivent s'organiser entre eux sur les discussions à suivre en fonction du niveau d'anglais et de la présence d'interprétariat.
- La question de la langue ne doit pas museler la parole de la société civile !

Communication interne

Durant la COP, la délégation du ReSaD s'est réunie trois fois (au début, à la fin et à mi-parcours), pour débriefer des journées écoulées et préparer les suivantes. Selon les membres du ReSaD ces réunions étaient vraiment très intéressantes et utiles, car elles leur ont permis de mieux s'organiser entre eux. Elles ont également permis un partage d'informations et de connaissances entre les *anciens* et les *novices*. Aussi, ces réunions semblent être un facteur de réussite de la participation du ReSaD à la COP. Elles ont été complétées par des échanges en temps réel sur un groupe de discussion WhatsApp qui a été beaucoup apprécié, les membres du ReSaD ont souhaité que ce groupe reste actif suite à la COP.

La délégation du ReSaD a été intégrée au groupe plus large des OSC accréditées à la CNULD. Coordonné par le Panel, ce groupe se réunissait chaque matin pour préparer les actions de plaidoyer communes. Cependant, plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- Les réunions se tenaient le matin de 8h à 9h, en même temps que les side-events. Il n'a donc pas été possible de participer à toutes les réunions.
- Les échanges ont eu lieu en anglais (sans traduction simultanée).
- Pour les novices, non-initiés à la COP et ne connaissant pas de longue date les membres de ce groupe, l'intégration n'a pas été facile. Les discussions se faisaient très vite, compte-tenu du temps court des réunions, et les sujets n'étaient pas creusés.

Réunion de coordination du ReSaD

- Les planifier en avance en tenant compte des imprévus d'agenda durant la COP
- Préparer les points d'ordre du jour de ces réunions en amont
- Assurer la continuité du lien dans la délégation avec un canal de messagerie instantanée du type WhatsApp, en activant ce canal dès avant la COP

Au sein du groupe des OSC

- Soutenir la candidature d'un membre du ReSaD pour la représentation du groupe Afrique au sein du panel
- Contribuer à l'organisation des réunions des OSC pour faciliter l'intégration des novices et un meilleur partage de l'information :
 - o Proposer d'afficher des documents (agenda du jour, ...)
 - o Veiller à l'élaboration de l'ordre du jour
- Ne pas hésiter à s'exprimer en français, avec l'aide d'un collègue pour assurer la traduction

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFAD	Association de Formation et d'Appui au Développement	JEDD	Jeunesse Environnement Démocratie Développement (ONG)
APEDR	Association pour la Promotion de l'Environnement et le Développement Rural	IAMM	Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
ARD	Agence Régionale de Développement	IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
BRICKS	Building Resilience through the Innovation, Communication and Knowledge Services	IGMVSS (GMV)	Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel
CARI	Centre d'Actions et de réalisations Internationales	IRD	Institut de Recherche et Développement
CIEDEL	Centre International d'Études pour le Développement Local	LCD	Lutte Contre la Désertification
CIHEAM	Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes	LEF	Liaison Énergie Francophone
CILSS	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel	NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
CDR	Contribution au Développement Rural (ONG)	ODD	Objectif du Développement Durable
CNCOD	Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification	OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
CNULD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification	ONG	Organisation Non-Gouvernementale
COP	Conference Of Parties	OSC	Organisation de la Société Civile
CRIC	Committee for Review of the Implementation of the Convention	OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
CSFD	Comité Scientifique Français sur la Désertification	PAC3	Programme d'Actions Communautaire 3
CST	Committee on Science and Technology	RADDO	Réseau Associatif pour le Développement Durable des Oasis
DNI	DesertNet International	ReSaD	Réseau Sahel Désertification
FAO	Food and Agriculture Organization	RTS	Radiodiffusion Télévision Sénégalaise
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial	SAWAP	Sahel and West-Africa Program
FLEUVE	Front Local Environnemental pour une Union Verte	SPI	Science and Policy Interface
FVC	Fonds Vert Climat	SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
GCOZA	Groupe de Coordination des Zones Arides	UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
GDT(E)	Groupe Durable des Terres (et des Eaux)	VGGT	Voluntary Guidelines on the responsible Governance of Tenure
GTD	Groupe de Travail Désertification		